

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 25 MARS 2021

DELIBERATION N°2021.00085

**BUDGETS PRIMITIFS 2021, BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES –
PRESENTATION**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 12 mars 2021

Nombre de membres en exercice : 121
Nombre de présents : 106
Nombre de pouvoirs : 9
Nombre de voix : 115

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200770-20210325-202100085-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2021

Affichage : 02/04/2021

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE,
M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA,
M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL,
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET,
Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND,
M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Rémy GUYOT,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME,
Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA,
Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par
Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ,
M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI,
Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER,

Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL,
Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Jennifer BONJOUR donne pouvoir à M. David FARA,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jacques GUARINOS donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Audrey BERTHEAS, M. Lionel BOUCHER,
Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 25 MARS 2021

BUDGETS PRIMITIFS 2021, BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES – PRESENTATION

La présente délibération a pour objet de voter les budgets primitifs 2021 du budget principal et des sept budgets annexes de Saint-Etienne Métropole.

Les projets de budgets sont présentés dans le rapport annexé à la présente délibération.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, approuve les budgets primitifs 2021 de Saint-Etienne Métropole :

- **Budget Principal,**
- **Budget annexe transport,**
- **Budget annexe des zones industrielles,**
- **Budget annexe de l'assainissement collectif,**
- **Budget annexe du service public d'assainissement collectif (SPANC),**
- **Budget annexe de l'eau,**
- **Budget annexe des parcs et aires de stationnement,**
- **Budget annexe des réseaux de chaleur.**

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 9 voix contre et 7 abstentions comme suit :

Voix pour :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY (pouvoir à M. Frédéric DURAND), Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES), M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR (pouvoir à M. David FARA), M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND (pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI), M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE), M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA,

M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE (pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE), Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS (pouvoir à M. Tom PENTECOTE), M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI (pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE), M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT (pouvoir à M. Gilbert SOULIER), Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Voix contre :

M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Jean DUVERGER, M. Olivier LONGEON, Mme Christel PFISTER, M. Ali RASFI, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN

Abstentions :

M. Cyrille BONNEFOY, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Daniel GRAMPFORT, M. Marc PETIT, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Jacques VALENTIN

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE



SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

SOMMAIRE

1 – Le budget principal 2021

A – Présentation générale des grands équilibres du budget principal 2021

Présentation des niveaux d'épargne

B – Les recettes de fonctionnement

La fiscalité économique

La dotation de compensation de réforme de la TP

La fiscalité ménage

La TEOMA

La DGF : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation

Le fonds de péréquation des recettes intercommunales (FPIC)

Les recettes liées aux activités

Les attributions de compensations négatives

Les reprises sur provisions

C – Les dépenses de fonctionnement

C - 1 – Présentation des dépenses de fonctionnement par nature

C - 2 – Présentation des dépenses de fonctionnement par domaine d'intervention

C - 2 - 1 - L'Attractivité économique

C - 2 - 2 - L'Attractivité résidentielle

C - 2 - 3 - Tourisme et Attractivité culturelle et sportive

C - 2 - 4 - L'accessibilité routière

C - 2 - 5 - Transition énergétique et développement durable

C - 2 - 6 - Proximité, cohésion sociale et développement équilibré du territoire

C - 2 - 7 - Les subventions d'équilibre aux budgets annexes

C - 2 - 8 - Les dépenses nécessaires au fonctionnement des services

D – Les opérations d'investissement et leur financement

D - 1 – Présentation des recettes d'investissement

D - 2 – Présentation des dépenses d'investissement

D - 2 - 1 - L'Attractivité économique

D - 2 - 2 - L'Attractivité résidentielle

D - 2 - 3 - Tourisme et Attractivité culturelle et sportive

D - 2 - 4 - L'accessibilité routière

D - 2 - 5 - Les grands projets d'aménagement

D - 2 - 6 - Transition énergétique et développement durable

D - 2 - 7 - Proximité, cohésion sociale et développement équilibré du territoire

D - 2 - 8 - Les dépenses nécessaires au fonctionnement des services

2 – Le budget annexe Transport 2021

A – Présentation générale des grands équilibres du budget annexe transport 2021

B – Les recettes de fonctionnement

C – Les dépenses de fonctionnement

D – Les opérations d'investissement et leur financement

D - 1 – Présentation des recettes d'investissement

D - 2 – Présentation des dépenses d'investissement

3 – Le budget annexe Zones Industrielles 2021 (ZI)

A – Présentation générale des grands équilibres du budget annexe ZI 2021

B – Le Fonctionnement

C – L'investissement

4 – Les autres Budgets Annexes 2021

A – Le budget annexe Assainissement collectif 2021

- A - 1 - Présentation générale des grands équilibres du budget annexe assainissement collectif 2021
- A - 2 - Les recettes de fonctionnement
- A - 3 - Les dépenses de fonctionnement
- A - 4 - Les opérations d'investissement et leur financement
 - A - 4 - 1 - Présentation des recettes d'investissement
 - A - 4 - 2 - Présentation des dépenses d'investissement

B – Le budget annexe SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) 2021

- B - 1 - Présentation générale des grands équilibres du budget annexe SPANC 2021
- B - 2 - Les recettes de fonctionnement
- B - 3 - Les dépenses de fonctionnement
- B - 4 - Les opérations d'investissement et leur financement

C – Le budget annexe Eau 2021

- C - 1 - Présentation générale des grands équilibres du budget annexe EAU 2021
- C - 2 - Les recettes de fonctionnement
- C - 3 - Les dépenses de fonctionnement
- C - 4 - Les opérations d'investissement et leur financement
 - C - 4 - 1 - Présentation des recettes d'investissement
 - C - 4 - 2 - Présentation des dépenses d'investissement

D – Le budget annexe Parcs et Aires de Stationnement 2021

- D - 1 - Présentation générale des grands équilibres du budget annexe parcs et aires de stationnement 2021
- D - 2 - Les recettes de fonctionnement
- D - 3 - Les dépenses de fonctionnement
- D - 4 - Les opérations d'investissement et leur financement
 - D - 4 - 1 - Présentation des recettes d'investissement
 - D - 4 - 2 - Présentation des dépenses d'investissement

E – Le budget annexe Réseaux de Chaleur 2021

- E - 1 - Présentation générale des grands équilibres du budget annexe réseaux de chaleur 2021
- E - 2 - Les recettes de fonctionnement
- E - 3 - Les dépenses de fonctionnement
- E - 4 - Les opérations d'investissement et leur financement
 - E - 4 - 1 - Présentation des recettes d'investissement
 - E - 4 - 2 - Présentation des dépenses d'investissement

L'évolution institutionnelle de Saint-Etienne Métropole en tant que métropole a été finalisée en 2020 avec le transfert effectif au premier juillet des compétences du département : la voirie, le tourisme et les compétences sociales : fonds d'aide aux jeunes (FAJD), la prévention spécialisée et le fonds de solidarité logement (FSL).

Le budget principal 2021 prend ainsi en compte ces transferts pour une année pleine avec en recettes de fonctionnement une dotation de compensation reçue du Département et en dépenses, les coûts correspondants aux charges transférées, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Au-delà de ces nouvelles compétences exercées pleinement en 2021 par Saint-Etienne Métropole, c'est bien le contexte de crise sanitaire qui bouleverse la construction du budget 2021 et qui impose de nouvelles contraintes majeures : contraction des recettes en 2021 et sur les exercices suivants, baisse de niveaux d'épargne et perspectives d'évolution à un niveau d'incertitude inédit.

Le calendrier contraint par la crise Covid et le décalage des élections municipales, puis de l'installation du Conseil de la Métropole n'a pas permis de finaliser à l'heure du budget primitif le projet métropolitain et de proposer en ce début d'année un nouveau pacte financier et fiscal pour couvrir la mandature. Les délais ont été repoussés, mais le travail est aujourd'hui engagé.

Par ailleurs, Saint-Etienne Métropole a souhaité s'engager, pour faire face à la crise Covid, sur plusieurs années, dans un plan de relance métropolitain en soutien à l'économie du territoire. Ce plan fondé sur l'investissement local doit permettre, après crise, de réunir les conditions favorables à un redémarrage rapide de l'activité dans les meilleures conditions. La stratégie métropolitaine viendra en complément du plan de relance annoncé par l'Etat pour démultiplier les interventions et favoriser le rebond de l'économie après la crise.

En 2021, la Métropole souhaite préserver la continuité de l'action publique en maintenant un niveau d'investissement élevé tout en ajustant la trajectoire financière, pour l'adapter nécessairement, compte tenu des fortes évolutions qui pourraient intervenir à court terme.

C'est ainsi plus de 101.7 M€ de crédits d'investissement qui sont inscrits au BP 2021 auxquels viendront s'ajouter 27.6 M€ de crédits de reports. Soit un total de 129.3 M€ qui pourront être investis sur le territoire de Saint-Etienne Métropole et participeront à la relance économique.

Dans ce contexte compliqué de crise sanitaire, aucune hausse de fiscalité n'interviendra en 2021 et le taux de TEOM (Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères) restera inchangé (8 %).

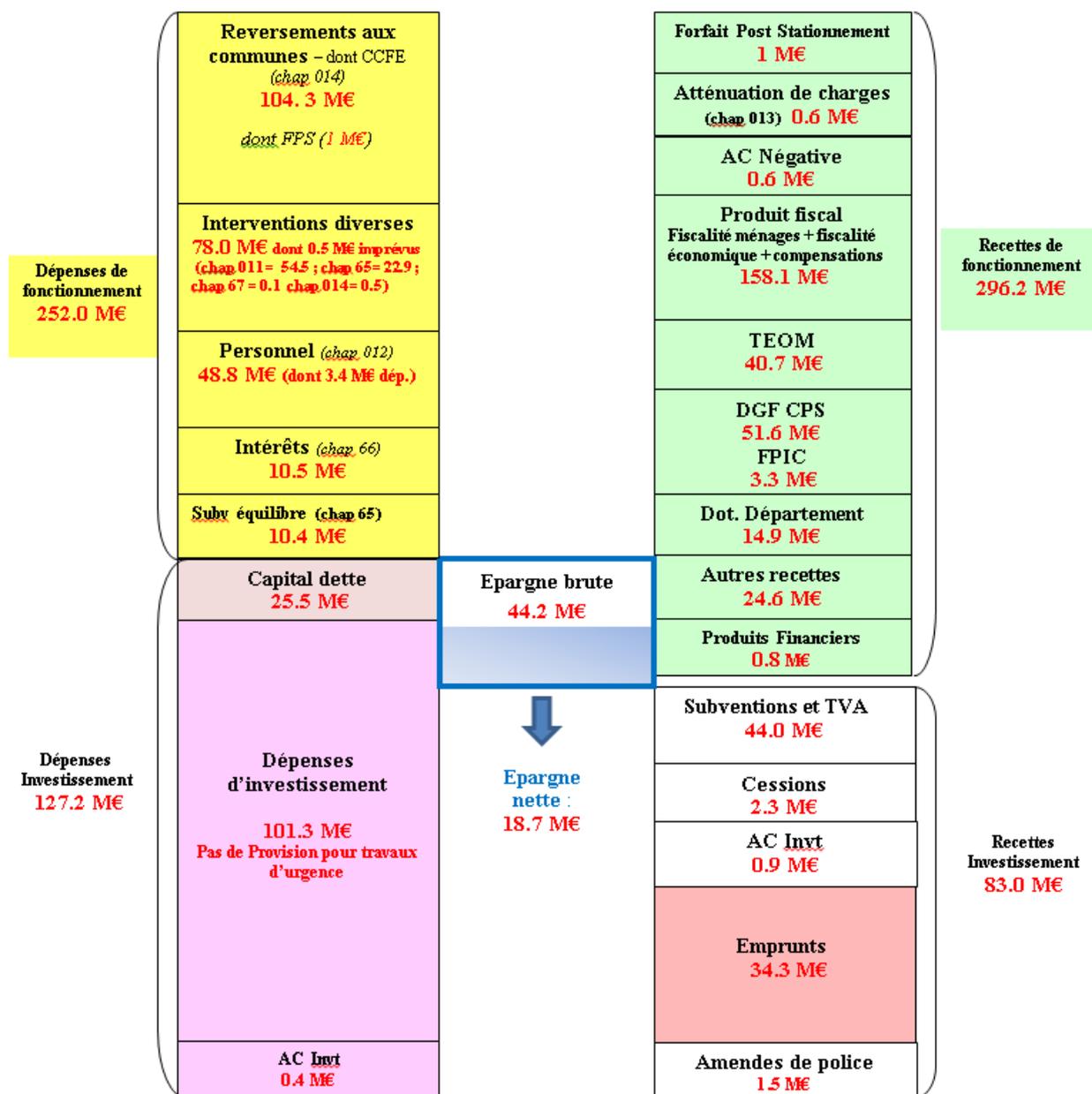
Pour 2021, le devenir de la contractualisation (ou contrat de Cahors) est ajourné mais un travail important a été conduit pour limiter l'évolution des charges de fonctionnement et préserver un niveau d'autofinancement « de crise » minimum.

1 – Le Budget Principal 2021

A – Présentation générale des grands équilibres du budget principal 2021

Le Budget primitif du budget principal 2021 (hors écritures d'ordre), qui vous est proposé, s'élève à **379 177 605 €** et ses grands équilibres sont conformes aux orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire du 28 janvier 2021.

- La section de fonctionnement représente **252 025 421 €** de dépenses réelles,
- La section d'investissement s'élève à **127 152 184 €** de dépenses réelles.



LES DIFFERENTS NIVEAUX D'EPARGNE DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Epargne de gestion	BP 2021
Intérêts dette	54.7 M€
Epargne brute	10.5 M€
Remboursement en capital de la dette	44.2 M€
Epargne nette	25.5 M€
	18.7 M€

En 2021, le contexte de la crise et les pertes de fiscalité conjoncturelles subies par Saint-Etienne Métropole provoquent une dégradation des niveaux d'épargne bien qu'un travail important ait été conduit pour contenir l'évolution des charges de fonctionnement.

Ainsi le niveau d'épargne nette s'élève à 18.7 M€. Il intègre pour une part de l'autofinancement transféré par le Département pour les dépenses voiries (inscrites en investissement).

B - Les recettes de fonctionnement du BP 2021

Les prévisions 2021 des recettes de fonctionnement s'effectuent dans un contexte :

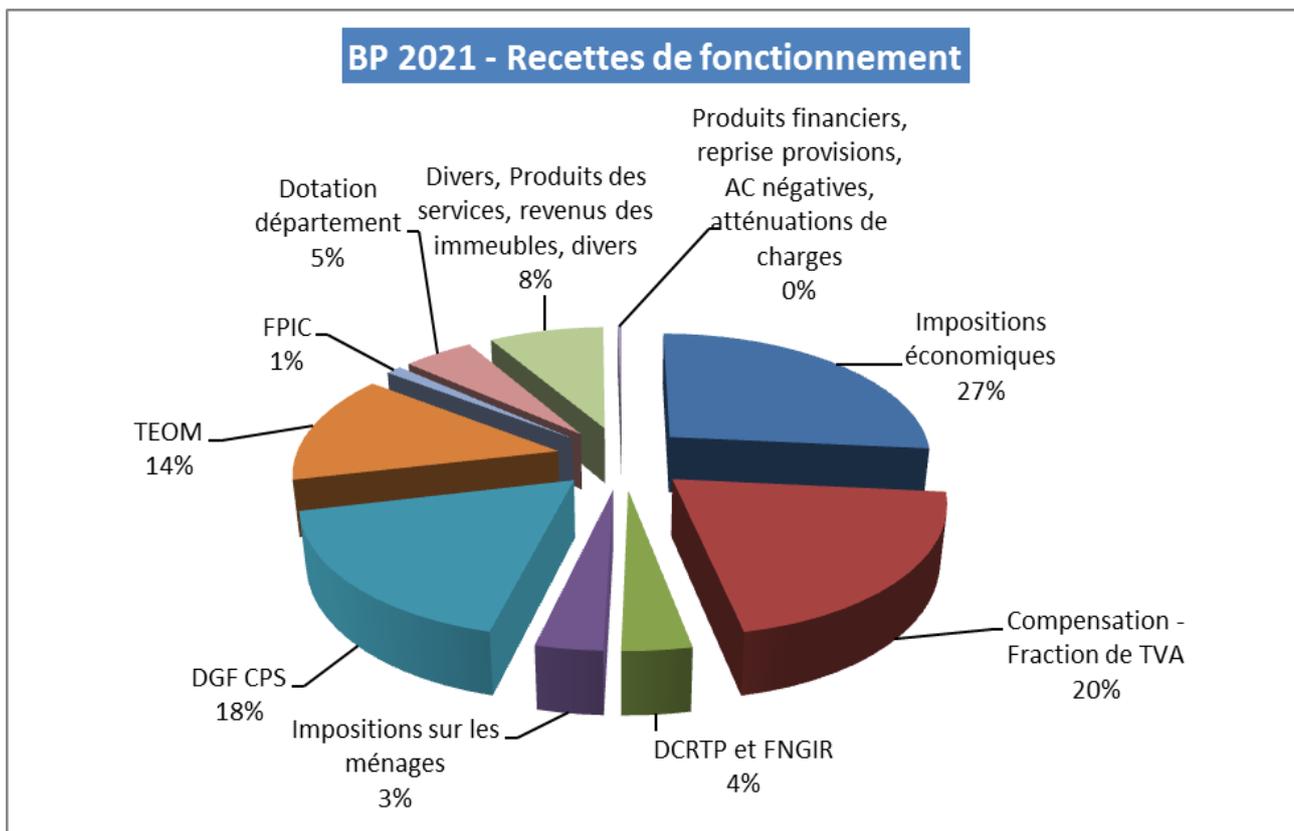
- de crise sanitaire et de confinements successifs qui ont infligé un choc sans précédent à l'économie et par conséquent aux finances locales,
- de réforme fiscale de la taxe d'habitation qui modifie la structure du panier fiscal,
- d'un faible dynamisme des produits ménages avec un coefficient de revalorisation forfaitaire des bases quasi-nul appuyé sur des bases physiques peu dynamiques.

Globalement, les ressources de fonctionnement se chiffrent en 2021 à 296 239 408 €.

BP 2020	BP 2021
---------	---------

RESSOURCES COURANTES DE GESTION (en K€)	BP 2020	BP 2021
Hors Département	285 506	281 367
Y compris Département	285 506	296 239

=> Hors transferts du Département, une perte de recettes de fonctionnement de 4.1 M€ (de BP à BP), soit -1.47 % à périmètre constant.



RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021 EN K EUROS
Impôts économiques CFE + CVAE + IFER + TASCOT + allocations compensatrices	77 900
Dotation de compensation de réforme de la TP (DCRTP)	3 458
Fonds National Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)	6 935
Impôts ménages (TH, TFB, TFNB)	10 047
Compensation – Fraction de TVA	59 800
TEOM	40 700
Dotation Intercommunalité et Compensation Part Salaires	51 635
FPIC	3 260
Dotation Département	14 873
Produit des services / revenus des immeubles / autres produits de gestion courante	25 043
AC négative	616
Reprises de provisions	1 172
Produits financiers	800
Total des recettes de fonctionnement	296 239

En 2021 Saint-Etienne Métropole n'augmentera pas ses taux de fiscalité, tant pour les entreprises que pour les ménages.

Par conséquent, les évolutions sur la fiscalité en 2021 intègrent uniquement :

- une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux non professionnels de 0.2% contre 1.2% en 2020 (taux désormais aligné sur l'inflation des douze derniers mois échus - novembre 2019 à novembre 2020). Pour rappel, les valeurs locatives des locaux imposables à la taxe d'habitation sont gelées sur la période 2021-2022,
- une revalorisation des valeurs locatives des locaux professionnels en fonction de l'évolution moyenne des loyers déclarés par les entreprises sur les trois dernières années dans le Département de la Loire (évolution moyenne globale de 0.67% sur la période 2018 à 2020),
- ainsi qu'une estimation de la progression physique des bases (selon l'évolution moyenne des 5 dernières années, +0.5 % pour le foncier bâti et -0.8 % sur le foncier non bâti).

• **LA FISCALITE ECONOMIQUE : 77 900 000 € SONT INSCRITS EN 2021**

Les prévisions 2021 sur la fiscalité économique sont conformes aux évolutions de baisse anticipées par les différents observateurs économiques en lien avec le contexte de crise sanitaire.

La cotisation foncière des entreprises (CFE) : le taux de CFE reste inchangé en 2021, soit 28.81 %. Sur le territoire des 8 nouvelles communes, ce taux entrera dans sa 5ème et dernière année de lissage pour rejoindre celui de SEM.

En 2020, le territoire de la métropole compte 28 331 établissements soumis à la CFE contre 27 005 en 2019.

La crise sanitaire impacte cette recette fiscale de manière distincte pour les 2 types de contribuables à la CFE :

- les contribuables dont les bases de CFE sont assises sur la valeur locative foncière et dont la cotisation est insensible à toute évolution de chiffre d'affaires (CA) ou de valeur ajoutée (VA), tant que l'activité de l'établissement est maintenue. En 2020, cette catégorie représente 30% des redevables, mais 83% du produit de CFE.

- les contribuables assujettis à la cotisation forfaitaire minimum et dont la base d'imposition est fonction du chiffre d'affaires (CA). En 2020, cette catégorie qui comprend 19 831 établissements représente 70% des redevables à la CFE. La cotisation forfaitaire minimum comprend 6 tranches qui sont fonction des chiffres d'affaires. Les contribuables sont exonérés de cotisation forfaitaire minimum si leur CA annuel est inférieur à 5 000 €.

L'estimation du produit de CFE pour 2021 est de **46.7 M€**, soit - 2 % par rapport au montant 2020.

Elle prend en compte la distinction entre les deux catégories de contribuables :

- pour la première catégorie, les bases assises sur la valeur locative foncière des locaux professionnels sont actualisées en fonction de l'évolution moyenne des loyers déclarés par les entreprises sur les trois dernières années.

- pour la deuxième catégorie, l'impact de la crise sanitaire pourrait être significatif et la perte de produit fiscal lié aux changements de tranche de CA pourrait être estimée jusqu'à 2 M€ avec des effets décalés dans le temps selon la période de référence retenue.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE): L'évolution du produit provient uniquement de la croissance des bases en corrélation avec l'évolution du Produit Intérieur Brut (PIB).

La crise sanitaire impacte cette recette fiscale dont les prévisions 2021 prennent en compte les scénarios d'évolution du PIB national.

Les effets pourront être décalés dans le temps car l'Etat reverse la CVAE perçue en 2020 sur l'année 2021 en fonction des acomptes déclarés par les entreprises.

L'estimation du produit de CVAE pour 2021 est de **24 M€**, soit - 11 % par rapport au montant 2020.

• **LA COMPENSATION- FRACTION DE TVA : 59 800 000 € SONT INSCRITS EN 2021**

La fraction de TVA nationale : Cette recette fiscale versée à compter de 2021 se substitue à la taxe d'habitation sur les résidences principales. L'Etat percevra le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2021 et 2022 à la place de Saint-Etienne Métropole et de manière transitoire avant sa suppression totale et définitive en 2023.

La fraction de TVA nationale que percevra Saint-Etienne métropole en 2021 est évaluée par la somme strictement égale de :

- la taxe d'habitation sur les résidences principales 2020 (55.3 M€);

- les allocations compensatrices de cette taxe en 2020 (4.3 M€);

- la moyenne 2018-2020 des rôles supplémentaires perçus par Saint-Etienne métropole (environ 0.15 M€).

Saint-Etienne métropole ne bénéficiera pas de la dynamique de la taxe d'habitation qui sera compensée en strict statu quo.

L'estimation du produit de la quote-part de TVA pour 2021 est ainsi de **59.8 M€**.

La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : cette taxe est perçue depuis 2010 par les intercommunalités, son produit ayant été prélevé directement sur le montant de la DGF (CPS) perçue.

Elle est assise sur la surface de vente des magasins de commerce en y appliquant un tarif qui varie en fonction du chiffre d'affaires annuel au mètre carré et de la nature de l'activité (la LOF 2021 vient étendre la réduction de 20 % du taux de TASCOM aux établissements dont la surface de vente est inférieure à 400 m², et faisant partie d'un réseau, ce qui n'était pas le cas précédemment).

La crise sanitaire pourrait impacter cette recette fiscale de manière plus ou moins importante en fonction des fermetures d'établissement. Il est proposé d'inscrire un produit de TASCOM pour 2021 égal à **4.5 M€** soit - 7 % par rapport au montant 2020.

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) : il est proposé une évolution de 1% par rapport au montant 2020 soit un produit de **1.8 M€**.

Les allocations compensatrices : Elles résultent des exonérations décidées par la loi et compensées par l'Etat. Elles sont actualisées selon les dispositions des lois de finances.

Le montant des allocations compensatrices perçues au titre de la CET est estimé à **0.9 M€** pour 2021.

- **LA DOTATION DE COMPENSATION DE REFORME DE LA TP (DCRTP) ET LE FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUEL DE RESSOURCES (FNGIR) : 10 393 048 € SONT INSCRITS EN 2021.**

La DCRTP est une dotation versée depuis 2010 par l'Etat aux collectivités dont les nouvelles recettes (CFE, CVAE, IFER et TASCOM) transférées pour compenser la suppression de l'ancienne taxe professionnelle ne couvraient pas la perte de produit.

Depuis 2019, la DCRTP est rentrée dans le champ des variables d'ajustement de l'enveloppe des dotations versées par l'Etat. Cependant pour 2021, cette dotation est maintenue à son niveau de 2020 dans la Loi de finances pour 2021, soit un produit de **3.5 M€**

Le FNGIR est une dotation versée depuis 2010 par reversement des collectivités « gagnantes » aux collectivités « perdantes » dont les nouvelles recettes (CFE, CVAE, IFER et TASCOM) transférées pour compenser la suppression de l'ancienne taxe professionnelle ne couvraient pas la perte de produit.

Le montant du FNGIR est fixe depuis 2010 soit **6.9 M€**.

- **LA FISCALITE MENAGES : 10 046 800 € SONT INSCRITS AU BUDGET 2021**

Les prévisions sur la fiscalité ménages reflète un faible dynamisme lié d'une part à un coefficient de revalorisation forfaitaire des bases quasi-nul, et d'autre part à une évolution atone des bases physiques.

La taxe d'habitation (TH) : Elle constituait une ressource majeure pour Saint-Etienne Métropole.

En 2021, Saint-Etienne Métropole percevra uniquement le produit de TH sur les résidences secondaires, soit environ **2 M€** pour des bases d'imposition de 18.9 M€. Le taux de cette taxe reste inchangé en 2021 (10.56 %) pour l'imposition de ces résidences secondaires.

La taxe sur le foncier bâti (TFB) : le taux de TFB reste fixé à 1.37% pour un produit prévisionnel de **7.3 M€** en 2021, stable par rapport au montant 2020.

La taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : **0.7 M€** en 2021. L'imposition sur le foncier non bâti comprend 2 parts :

- la taxe foncière sur le non bâti au taux inchangé de 4.98 % (produit 2020 de 177 K€) ;
- la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB), figée dans son taux 2010, qui correspond aux parts régionale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (non agricoles) (produit 2020 de 485 K€).

Les allocations compensatrices au titre de la TH et de la TF : **0.03 M€** sont inscrits en 2021 et seront reversés par l'Etat. Les variations de ces allocations sont uniquement fonction des actualisations et évolutions physiques des exonérations.

En 2021, le montant de ces allocations compensatrices est amené à évoluer avec :

- la suppression des allocations compensatrices de la taxe d'habitation sur les résidences principales (- 4.3 M€) compensée par une quote-part de la TVA nationale,
- la diminution de moitié des bases fiscales de TFB et CFE pour les établissements industriels, dont les montants restent à estimer.

- **LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) : 40 700 000 €**

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : il s'agit de la principale recette qui participe à l'équilibre du budget de la gestion des déchets ménagers et elle est évaluée à **40.7 M€** en 2021. Il conviendra de faire face aux dépenses des déchèteries, à l'actualisation des contrats

pour le coût des prestations de collecte, de traitement et d'élimination des déchets (voir ci-après coût gestion des déchets).

En 2021, le taux de TEOM reste inchangé par rapport à 2020 soit 8%.

- **LA DGF : LA DOTATION D'INTERCOMMUNALITE ET LA DOTATION DE COMPENSATION : 51 635 022 € SONT INSCRITS EN 2021.**

La dotation d'intercommunalité (DGF intercommunale) : Depuis la réforme de 2019, la dotation d'intercommunalité comprend trois parts :

- une dotation de base qui est fonction de la population et du coefficient d'intégration fiscale (CIF), (2.5 M€ en 2020 pour Saint-Etienne Métropole) ;
- une dotation de péréquation qui est fonction de la population, du coefficient d'intégration fiscale et d'un indice synthétique de ressources et de charges (à laquelle est éligible Saint-Etienne Métropole en 2020 à hauteur de 6.4 M€),
- une dotation de garantie (5 M€ en 2020 pour Saint-Etienne Métropole).

De fait, le montant de la dotation d'intercommunalité allouée est fonction de l'intégration fiscale des communes membres qui est mesurée par le CIF : plus le degré d'intégration est élevé, plus le CIF est élevé, plus le montant perçu est important.

La réforme de 2019 a par ailleurs institué une dotation de garantie afin que les intercommunalités perçoivent un montant total de dotation d'intercommunalité identique à celle de l'année précédente à population constante.

Cette garantie est appliquée si le CIF pondéré par 1.1 de la métropole est supérieur à 0.35 points. Le CIF 2021 pondéré de Saint-Etienne Métropole est estimé à 0.3923 points, soit supérieur à 0.35 points.

Ainsi, le montant total de la dotation d'intercommunalité estimée pour 2021 serait de **13.9 M€** identique au montant perçu en 2020 et à population constante de 413 940 habitants.

Le montant de la dotation de compensation : La dotation de compensation intégrée à la DGF (compensation de la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle) est une variable d'ajustement de l'enveloppe des dotations versées par l'Etat au bloc communal. Ainsi, cette dotation serait en baisse de 2.3% en 2021 par rapport au montant 2020 (soit - 888 K€).

Une prévision de **37.7 M€** sera donc prise en compte pour l'élaboration du budget 2021.

- **LE FONDS DE PEREQUATION DES RECETTES INTERCOMMUNALES (FPIC) : 3 260 000 €**

En 2021, le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) sera maintenu à son niveau atteint en 2019, à savoir 1 milliard d'euros.

Dans l'attente de la notification du produit 2021 à l'ensemble intercommunal (Saint-Etienne Métropole et les communes) et de l'élaboration du pacte financier et fiscal, la part revenant à Saint-Etienne Métropole est estimée à **3.3 M€** en 2021.

- **LA DOTATION DU DEPARTEMENT 14 872 743 €**

Suite aux transferts de compétences du **Département** à Saint-Etienne Métropole, une **dotacion** annuelle fixée à **14.5 M€** sera versé par le Département pour permettre de financer l'exercice des compétences (sociales, voirie, et tourisme). Cette dotation finance des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Pour 2021, une dotation **exceptionnelle** sera perçue afin de compenser les travaux de voirie non réalisés par le Département en 2020 (**0.4 M€**).

- **LES RECETTES LIEES AUX ACTIVITES 25 043 416 €**

Elles correspondent aux recettes habituelles du budget principal : locations de bâtiments économiques, recettes tarifaires du Musée d'Art Moderne et Contemporain, de l'espace nautique

Nautiform, recettes diverses issues de la valorisation des déchets, remboursements de frais de personnel et recouvrements de recettes au titre de différents syndicats (SCOT Sud-Loire, SYDEMER, Pôle Métropolitain, SMT...) pour rétribuer l'assistance et la gestion administrative qui leur sont apportées...

Les revenus des immeubles représentent **6 M€**. Ils sont liés à la mise à disposition du stade Geoffroy-Guichard et de la Cité du Design, à la location des bâtiments économiques, des réserves du Musée d'Art Moderne et Contemporain et d'autres lieux publics.

Les produits des services s'élèvent à **9.5 M€**.

Pour 2021, l'enveloppe est ajustée au regard des programmes et actions engagés.

Les produits des services comprennent notamment les recettes liées à la valorisation des déchets (1.7 M€), la redevance spéciale (1.4 M€), la redevance d'occupation du domaine public (1.7 M€), les remboursements des mutualisations (Direction Générale, Direction Grands Travaux Infrastructure et Direction Foncier), les remboursements de personnels mis à disposition, le recouvrement de recettes des différents syndicats pour rétribuer l'assistance et la gestion administrative qui leur sont apportées (3.3 M€), les recettes liées au Musée d'Art Moderne et Contemporain, au Nautiform (0.7 M€), aux Autorisations de Droit des Sols (0.3 M€)...

Les atténuations de charges, recettes venant en atténuation de certaines dépenses, sont estimées à **0.6 M€**.

Les budgets annexes Assainissement, Eau, Réseaux de chaleur, et Parkings remboursent au budget principal **3.1 M€** qui correspondent aux frais d'ingénierie et de structure que ce dernier porte pour leur compte. On retrouve également les remboursements de personnel des services de l'eau qui sont en régie au Chambon-Feugerolles, à Rive-de-Gier et à Sorbiers, les rémunérations de ces personnels étant payées par le budget principal.

Les dotations, participations et autres produits de fonctionnement s'élèvent à **5.8 M€**.

Ces recettes sont versées pour soutenir et contribuer à la réalisation des programmes et actions mis en œuvre par Saint-Etienne Métropole : PLIE, FSL, gestion des aires d'accueil des gens du voyage, politique de la ville, développement durable, des participations pour financement de postes, la recette de forfait post-stationnement estimée à 1 M€, les subventions liées au tri effectué dans les déchèteries, recettes induites par les contrats de rivières, les paris hippiques, la taxe de séjour...

En 2021, une baisse des recettes liées aux activités des services est envisagée en raison notamment :

- de la baisse des recettes relatives à la gestion des déchets : une rétrocession de TGAP moindre en 2021 et une diminution des recettes issues du tri. Si les soutiens perçus auprès des éco-organismes (principalement CITEO pour les papiers et les emballages, Eco-mobilier pour les meubles, Ecosystem pour les Déchets d'Équipement Électriques et Électronique ou DEEE) sont très stables en lien avec les tonnages collectés, ils ne permettent pas de compenser la forte baisse attendue des recettes liées à la vente des matériaux, dont les cours de reprise sont fortement affectés par les perspectives de crise économique.
- d'une baisse des recettes des bâtiments économiques (cession d'un bâtiment auparavant en location),
- de l'impact de la crise sanitaire sur les recettes tarifaires des équipements métropolitains (Espace nautique et centre de remise en forme du Nautiform, Stade Geoffroy Guichard, Musée d'Art Moderne et Contemporain...)

• **LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION NEGATIVES : 616 000 €**

Il y a actuellement 16 communes qui reversent une attribution de compensation à Saint-Etienne Métropole pour un montant total de 616 000 €. Cela signifie que ces communes ont transféré à Saint-Etienne Métropole davantage de charges que le produit généré par leur ancienne taxe professionnelle.

- **LES REPRISES SUR PROVISIONS : 1 172 379 €**

Une reprise de provision de 1 172 379 € est inscrite au budget 2021 correspondant à une rétrocession de TGAP de 2018 définitivement acquise.

- **LES PRODUITS FINANCIERS : 800 000 €**

Il s'agit des produits réalisés sur opérations de swap qui viennent en atténuation de la charge d'intérêts payée.

C – Les dépenses de fonctionnement

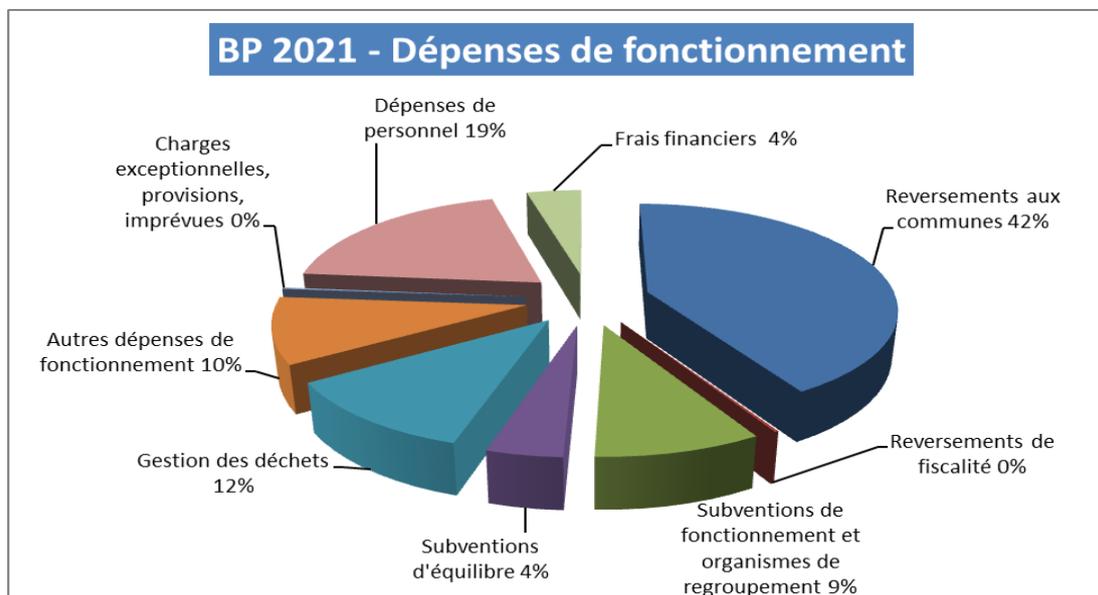
Les dépenses de fonctionnement sont présentées par nature et par secteurs d'interventions.

C - 1 - Les dépenses de fonctionnement par nature

Globalement, les dépenses de fonctionnement 2021 se chiffrent à 252 025 421 €

	BP 2020	BP 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en K€)		
Hors Département	234 561	240 490
Y compris Département	234 561	252 025

=> **Hors transferts du département, une augmentation de dépenses de fonctionnement de + 5.9 M€ (de BP à BP), soit +2.5% à périmètre constant.**



Dans le contexte actuel de crise sanitaire, le devenir de la contractualisation est pour l'instant ajourné. Cependant face à la chute des recettes et la volonté de maintenir un niveau d'épargne minimum pour financer les investissements, la plus grande attention a été portée aux dépenses de fonctionnement pour préparer le budget 2021.

Ainsi, à périmètre constant, l'augmentation des dépenses de 5.9 M€ concerne à hauteur :

- de 0.9 M€ les dépenses liées à la gestion des déchets,
- de 1.3 M€ les autres dépenses de gestion liées à l'exercice des compétences,
- de 2.1 M€ les dépenses de personnel,
- de 1.6 M€ la subvention d'équilibre au budget annexe des transports

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement du budget principal se présentent ainsi :

Dépenses de fonctionnement	BP 2021 en K€
Reversements aux communes	104 330
Autre reversement de fiscalité	510
Frais de personnel	48 800
Subventions de fonctionnement et contributions aux organismes	22 740
Subventions d'équilibre aux budgets annexes	10 399
Gestion des déchets	28 850
Autres dépenses de fonctionnement	25 319
Charges spécifiques	77
Dépenses imprévues	500
Total dépenses de gestion	241 525
Charge d'intérêts	10 500
Pour mémoire total dépenses de fonctionnement (hors écritures ordre)	252 025

Les 252 025 421 € se ventilent comme suit :

- **LES REVERSEMENTS AUX COMMUNES D'UN MONTANT DE 104 330 000 € EN 2021 COMPRENNENT :**

- L'Attribution de Compensation (AC) reversée aux communes à hauteur de **80 650 000 €**.

Le montant a été ajusté en 2021 en raison des procédures exceptionnelles de révision des AC décidées par les communes en accord avec Saint-Etienne Métropole.

- La dotation de solidarité communautaire (DSC) : dans l'attente de l'élaboration du futur pacte financier et fiscal, un montant de DSC identique à celui de 2020 soit **23 480 000 €** est inscrit au BP 2021.

- Un reversement de fiscalité est prévu pour **200 000 €**, conformément à la convention conclue avec la Communauté de Communes de Forez Est lors de la dissolution du SIPAB (Syndicat Intercommunal des parcs d'Andrézieux6bouthéon).

- **LES AUTRES REVERSEMENTS DE FISCALITE : 510 000 €**

Le produit de la taxe de séjour, reversé à l'Office de Tourisme, est prévu pour 510 000 €.

- **LES FRAIS DE PERSONNEL : 48 800 000 €**

La prévision budgétaire 2021 concernant la masse salariale s'est effectuée dans la même rigueur que celle mise en œuvre sur les exercices précédents. Le contexte financier dans lequel s'inscrit ce budget primitif 2021 impose une poursuite de l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Ainsi, une démarche pluriannuelle de gestion de la masse salariale, volontariste et spécifique, a été engagée avec toutes les directions depuis 2019 pour maintenir les charges de personnel.

Un budget de **48.8 M€** est prévu en 2021.

L'augmentation de la masse salariale s'explique principalement par la prise en compte des dépenses nouvelles liées au transfert des agents du Département mais aussi par la mise en place du PPCR et par l'évolution du GVT.

En atténuation des dépenses de personnel, Saint-Etienne Métropole perçoit diverses recettes pour près de 7.1 M€ en 2021. Ces recettes sont pour l'essentiel constituées du remboursement par le budget annexe assainissement de salaires payés sur le budget principal, (0.8 M€), des remboursements des personnels mis à disposition à l'Ecole Supérieure d'Art et Design de Saint-Etienne (0.7 M€), des remboursements de personnels dans le cadre des services communs, des mises à disposition et des mutualisations avec la ville de Saint-Etienne et la ville de Saint-Chamond (1.6 M€), des remboursements de la Stéphanoise des eaux pour des agents mis à disposition (0.1 M€), des conventions de prestations passées avec divers satellites (Pôle Métropolitain, SCOT) (0.1 M€), des financements ANRU, ADEME, Contrats Uniques d'Insertion ...(0.1 M€), les remboursements d'assurance (0.1 M€), la participation au titre des tickets restaurants (0.4 M€) et du Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées (0.1 M€).

• **LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT : 87 885 421 €** comprennent :

- Les subventions de fonctionnement et contributions aux différents organismes pour 22.7 M € :

- avec notamment la participation à la Cité du design (6 685 000 €), à l'Office de Tourisme (2 120 000 €), Epures (665 000 €), l'aéroport de Saint-Etienne Loire (445 605 €), le SCOT Sud-Loire (306 000 €), le SMAGL (290 000 €), TL7 (250 000 €), le Parc du Pilat (201 000 €), le Pôle Métropolitain (200 000 €), le syndicat de la ZAIN (96 000 €).

- mais aussi les subventions versées au titre de la prévention spécialisée (3 478 126 €), du Fonds de Solidarité au Logement (FSL) et de l'aide à la médiation locative (1 175 784 €), du Fonds Local pour l'Innovation (FLI) (660 000€), à l'Agence de développement et réservation touristique de la Loire (ADRT) (521 166 €), du contrat de ville (421 700 €), des évènements sportifs (413 655 €), du développement durable (332 967 €), de la politique culturelle (258 800 €), du Fonds d'Aides aux Jeunes en Difficulté (FAJD) (175 118 €), du plan pauvreté (114 000 €) et de l'école de la 2^{ème} chance (100 000 €).

- les indemnités versées aux élus dans le cadre de l'exercice de leur mandat et les frais de formation des élus représentent un montant de 1 300 000 €,

- Ce poste enregistre aussi les participations diverses à hauteur de 2.5 M€ en 2021. Il s'agit pour l'essentiel des contributions versées aux délégataires dans le cadre des budgets en DSP (1 558 000 €), les subventions au titre de l'économie et du service aux entreprises (242 820 €), de l'innovation et du numérique (217 000 €), du plan vélo (43 200 €), du mécénat (40 000 €), de la gestion du Zénith (100 000 €), des contrats de rivières (61 300 €), de la politique agricole (31 500 €)...

La hausse des subventions de fonctionnement de BP à BP s'explique par l'exercice des nouvelles compétences transférées par le Département :

- Subvention FSL (fonds de solidarité logement) et aide à la médiation locative,
- Fonds d'aides aux jeunes et prévention spécialisée,
- Agence de Développement Touristique de la Loire et augmentation de la contribution versée au SMAGL (Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire).

- Les subventions d'équilibre aux budgets annexes pour 10.4 M€ :

Il s'agit des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes : Transport (9 025 516 €), Zones Industrielles (216 000 €), Parcs et Aires de Stationnement (65 506 €) et Réseaux de Chaleur (70 996 €) et une participation eaux pluviales versée au budget annexe de l'assainissement (1 021 000 €).

- Les autres dépenses de fonctionnement : 54.2 M€

- 28 850 000 € concernent les dépenses relatives à l'élimination et la valorisation des déchets, hors dépenses de personnel.

Les dépenses de gestion des déchets ménagers et assimilés sont en hausse par rapport à 2020, principalement en raison d'une augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) de +12 € pour chaque tonne enfouie. En incluant la TVA de 10% applicable à ce montant de TGAP, cela induit un surcoût de 1.6 M€ pour 120 000 tonnes. Ainsi, à tonnage enfoui constant, les montants de TGAP versés augmentent très fortement passant de 2.5 M€ au BP 2020 à 4.1 M€ au BP 2021.

Certaines évolutions plus favorables sur les autres charges générales permettent de limiter la hausse des dépenses de gestion des déchets ménagers :

- baisse du taux de TVA (5,5% au lieu de 10%) pour des activités de collectes séparées, de tri et de recyclage (diminution de 373 K€ du montant de TVA versé),
- baisse du coût d'entretien et d'usage des bennes à ordures ménagères du parc géré en régie, en lien avec la baisse du coût des carburants et la baisse du coût de maintenance (grâce à un meilleur renouvellement du parc),
- baisse du tonnage enfoui, grâce aux effets des mesures de prévention des déchets et d'amélioration de la performance du tri (notamment forte hausse du maillage du territoire en colonnes à verre),
- baisse du coût de fourniture de sacs, grâce à la dotation en bacs de ménages non encore couverts (en particulier sur la commune de Saint-Chamond en 2020 et Rive de Gier en 2021).

- Les **autres postes de dépenses** concernent pour l'essentiel l'exercice des compétences de Saint-Etienne Métropole : 25 395 984 € (dont le détail est donné au paragraphe C-2 ci-dessous). Les dépenses de gestion tiennent compte des évolutions réglementaires, des contrats renouvelés et des niveaux de services rendus.

La hausse des dépenses de gestion de BP à BP, s'explique pour partie par l'exercice des compétences transférées par le Département (+ 2.6 M€ pour la gestion des routes départementales, l'accompagnement social dans le cadre du FSL, et pour les charges de services communs et fonctions support), ainsi que par la hausse de charges inhérentes à l'évolution de la collectivité.

- Dépenses imprévues : 0.5 M€ : un crédit de 500 000 € est inscrit à ce titre en 2021.

• **FRAIS FINANCIERS : 10 500 000 €**

Le montant des intérêts de dette est estimé au BP 2021 à 10 500 000 €. Il convient de déduire 800 000 € au titre des flux receveurs de swap, ce qui porte à 9 700 000 € les frais financiers nets.

L'encours de dette se situe au 1er janvier 2021 à 313.7 M€ dont 6,7 M€ de dette transférée par le Département (contre 316.6 M€ au 1^{er} janvier 2020). La prévision de dette pour 2021 prend en compte une hypothèse de taux variable à 1%.

Le taux moyen de la dette après couverture au 1er janvier 2021 s'élèverait à 2.61%.

C - 2 - Présentation des dépenses de fonctionnement par domaine d'intervention

Cette présentation reprend les dépenses par domaine d'intervention hors dépenses de personnel ; elle correspond à l'activité de Saint-Etienne Métropole.

C - 2 - 1 - L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE :

❖ IMPLANTATIONS ECONOMIQUES ET SERVICE AUX ENTREPRISES : 2 812 420 €

- un budget de 1 379 400 € pour les dépenses de **gestion des bâtiments économiques** propriétés de la Métropole (dont 747 000 € pour les besoins du parc de Métrotech à Saint-Jean-Bonnefonds), 782 700 € pour le fonctionnement des pépinières et 51 500 € pour diverses dépenses (principalement relatives au restaurant d'entreprise à Grüner).

- les frais généraux du service représentent 202 000 € (taxes foncières, entretien des terrains des zones, marketing, conférence économique, frais de mission...),

- un crédit de 96 000 € au titre de la participation au **Syndicat mixte ZAIN** Loire Sud (Saint-Etienne Métropole, Loire Forez Agglomération),
- **des actions de prospection nationale et internationale** avec l'appui de partenaires (ADERLY, ARADEL...) pour lesquelles un budget de 108 000 € est proposé,
- le **soutien des clubs et associations d'entreprises** (club Gier, Ondaine, Actif, Rézame...) pour leurs actions collectives, complémentaires de celles des développeurs, et pour lesquelles un crédit de 119 920 € est prévu. Le soutien aux actions collectives concerne aussi la participation de Saint-Etienne Métropole aux crèches interentreprises d'intérêt communautaire avec un crédit pour 2021 de 72 900 €.

❖ **INNOVATION ET ENTREPRENEURIAT : 1 254 525 €**

Des crédits sont inscrits pour :

- participation au **fonds local pour l'innovation** (710 000 €), soutien à la diffusion scientifique et à la vie étudiante (75 500 €), crédits pour l'entrepreneuriat (422 000 €) avec notamment le soutien aux **plateformes CREAMFIL** (ADIE, Loire Active, Initiative, Entreprendre, Talents croisés, Club Gier, Welcome...), les frais d'animation des pépinières et des missions d'analyses d'usages confiées à des designers.
- les frais de fonctionnement de la direction s'élèvent à 47 025 € (taxes foncières, études, missions, et cotisations AVICCA, réseau des pépinières de Rhône-Alpes...).

❖ **DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : 605 000 €**

Sont inscrits au budget des crédits pour :

- Les actions au titre de l'insertion par l'économie (accompagnement individuel des demandeurs d'emploi en difficulté via le PLIE (Plan local d'insertion par l'économie) avec un budget à hauteur de 350 000 €,
- les actions au titre de la formation professionnelle : école de la 2^{ème} chance : 100 000 €,
- accélérer les créations d'emplois par l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) : 155 000 €.

❖ **LE NUMERIQUE : 384 160 €**

384 160 € seront consacrés au **numérique à l'école** pour les divers abonnements (notamment internet) et les fonctions support (SAV, exploitation, maintenance).

❖ **ÉCONOMIE AGRICOLE : 100 000 €**

- la politique agricole 34 100 € (cotisations Terres en ville, subventions Ferme en ville, salon de l'agriculture paysanne (Verts de Terre), Fête du Lait...)
- différentes actions de développement rural 50 500 € (organisation d'une agri-randonnée sur le secteur de l'ouest stéphanois, circuits courts, actions de stratégie alimentaire, transmissions-reprises...),
- la participation de Saint-Etienne Métropole 15 400 € à différentes **actions du PAEC** (Programme Agro-environnemental et climatique).

❖ **LE DESIGN : 7 270 050 €**

Saint-Etienne Métropole consacre :

- 6 685 000 € de subvention à l'EPCC de la Cité du design,
- 585 050 € pour la gestion du bâtiment de la platine, des abords, de la serre et de la Tour Observatoire.

C - 2 - 2 - ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE ET HABITAT

❖ **HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN : 1 846 963 €**

L'essentiel des crédits concernant l'habitat est en investissement (fonds de concours).

On peut noter la participation à l'**Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)** pour 38 000 €, l'accompagnement social lié au logement et les subventions versées dans le cadre du FSL (Fonds Solidarité Logement) pour 1 347 908 €.

Le coût de gestion des 7 aires **d'accueil des gens du voyage** et de l'aire de grand passage d'Andrézieux-Bouthéon s'élève à 448 055 €.

Figurent ici les crédits nécessaires au fonctionnement du service ADS (Autorisation Droits des Sols) pour la maintenance du logiciel soit 10 000 € et les frais de fonctionnement de la direction estimés à 3 000 €.

C - 2 - 3 - TOURISME ET ATTRACTIVITE CULTURELLE ET SPORTIVE

❖ TOURISME : 3 709 000 €

Pour cela des crédits sont prévus pour :

- la participation à l'Office de Tourisme communautaire (2 120 000 €), le reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme (estimée à 510 000 €), les frais liés à la plateforme taxe de séjour (7 000 €), l'adhésion France Congrès (3 400 €),
- 521 166 € au titre de l'Agence de Développement et de réservation Touristique de la Loire (ADRT),
- la participation au SMAGL (Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire) : 290 000 €
- la délégation de service public pour la gestion des espaces réceptifs 40 800 €,
- l'entretien des sites métropolitains 109 556 € : Château de Fontanès, Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, site Le Corbusier à Firminy, plan lumière sur tout le territoire,
- le Soutien aux évènements 59 678 € (Journée des offices de tourisme, pays d'art et d'histoire, subvention à l'Association des sites « Le Corbusier » à des associations pour l'animation des patrimoines Le Corbusier et Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez...),
- la mise en place du mécénat par l'intermédiaire de Saint-Etienne Hors Cadre pour 43 000 €,
- les frais de fonctionnement divers pour 4 400 €.

❖ CULTURE ET PATRIMOINE : 278 800 €

Actions en fonctionnement :

- Soutien aux **festivals** à rayonnement du territoire (278 800 €),

❖ RAYONNEMENT DU MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN : 1 789 080 €

Les crédits affectés peuvent se décomposer ainsi :

- les moyens alloués pour l'organisation des expositions et animations muséographiques (573 000 €), le fonctionnement des réserves (192 330 €), le budget de la librairie-boutique (65 000 €) et les crédits nécessaires au fonctionnement courant du musée (958 750 €) notamment les fluides, nettoyage, entretien, fournitures, téléphone, affranchissement, l'entretien des abords...

❖ GRANDS EQUIPEMENTS ATTRACTIVITE PAR LE SPORT ET LES LOISIRS : 3 633 955 €

Des crédits seront consacrés à :

- une enveloppe de 1 606 000 € allouée à la gestion du **stade Geoffroy-Guichard** qui comprend les dépenses d'entretien, de maintenance, les fluides, le nettoyage des tribunes, assurances, prestations de service, entretien des abords, taxes foncières, etc...
- des subventions et prestations aux **clubs de basket, hand-ball, volley-ball de haut niveau**, à la société Hippique de Saint-Galmier, ainsi que pour la lisibilité de Saint-Etienne Métropole dans le stade Geoffroy Guichard pour un montant de 817 655 €,
- 295 000 € pour les évènements sportifs (centre de préparation des Jeux Olympiques, mise en œuvre du Label Terre des Jeux...),
- un budget de 616 800 € pour les frais de fonctionnement du centre nautique **Nautiform** à Andrézieux-Bouthéon,

- les dépenses liées au **Zénith** de Saint-Etienne Métropole pour 298 500 € (taxes foncières principalement).

C - 2 - 4 - ACCESSIBILITE ROUTIERE

❖ **LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE : 7 248 037 €**

Les crédits se répartissent ainsi :

- l'entretien de la voirie communautaire pour 5 248 062 €,
- l'entretien des routes métropolitaines pour 1 591 875 € (transfert du Département),
- l'entretien des zones d'activités pour 408 100 €.

❖ **LE PLAN VELO : 44 700 €**

Il est prévu le versement d'une subvention de 43 200 € à l'association OCIVELLO et les frais de fonctionnement du service s'élevant à 1 500 €.

C - 2 - 5 - TRANSITION ENERGETIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

❖ **Transition énergétique, transition écologique et développement durable : 1 000 603 €**

Saint-Etienne Métropole :

- apporte son soutien à de nombreux partenaires en subventions et cotisations (CIRIDD, ATMO, LPO, France Nature Environnement, ALEC42, Acoucité, Comité 21, Energy Cities, Syndicat apicole, Ferme en chantier, Apieu, IFB42,...) pour un montant de 456 543 €,
 - participe au Parc du Pilat pour 201 000 €, aux actions en faveur des énergies renouvelables pour 52 160 €, aux actions de sensibilisation auprès du grand public pour 43 000 € (semaine de la mobilité, du développement durable, forum sur le climat...), au contrat vert et bleu avec le CREN (conservatoire régional des espaces naturels) pour 66 000 € (financés à 80 %),
 - continue le Plan triennal d'éducation à l'écocitoyenneté et au développement durable (PEEDD) : 110 000 €,
 - anime le projet TEPOS (Territoire à Energie Positive) : 30 000 €,
 - contribue au SIEL pour le SAGE 20 400 €,
 - assure la maintenance des stations de mesures du bruit et des logiciels correspondants 15 000 €.
- Les frais de fonctionnement de la direction développement durable sont de 6 500 €.

❖ **COLLECTE, TRI ET GESTION DES DECHETS : 28 920 000 €**

Les crédits consacrés à cette politique se répartissent ainsi :

- **Le contrat d'élimination des déchets** 11 842 000 €, la gestion des quais de transfert 1 161 000 €, l'élimination des déchets verts 260 000 €
- La valorisation des déchets par le tri représente une enveloppe budgétaire de 3 268 000 €. Y figurent le coût du centre de tri multi-matériaux (2 780 000 €), le tri par apport volontaire (380 000 €), l'achat de sacs (108 000 €).
- Le fonctionnement des déchèteries s'élève à 4 172 000 € pour 13 déchèteries, 140 000 € pour la convention avec la Communauté d'agglomération de Loire Forez pour l'accès aux déchèteries de Saint-Just-Saint-Rambert et d'Estivareilles, 61 000 € sont prévus pour le SYDEMER, et 28 500 € pour le versement de subventions et cotisations à divers organismes (Amorce, Ligue contre le Cancer...),
- Amélioration de la gestion des encombrants par la mise en place d'un service de déchèterie mobile adapté au secteur urbain non desservi en déchèterie fixe 38 000 €,
- Pour la collecte des déchets, on peut distinguer **les moyens matériels des services de collecte** pour 1 728 500 € (entretien des véhicules, assurance, carburant, location et transport de bennes, pièces détachées pour les bacs, maintenance de conteneurs, gestion des centres techniques...), les prestations confiées à l'entreprise sous forme de marchés publics pour 4 780 000 €, les remboursements aux communes compte tenu des modalités retenues lors du transfert de compétences pour 731 000 € (annuités sur camions-bennes, location de garages, gestion des déchets ménagers assimilés),

- 184 000 € pour accompagner le plan local de prévention des déchets, et 10 000 € pour l'entretien du site de la Chaumassière (problématique des espèces invasives),
- les frais de gestion administrative, les vêtements de travail et hygiène et sécurité (collecte, élimination valorisation et administration), la maintenance pour le logiciel du système embarqué dans les camions de collecte et le remboursement de sommes indûment perçues dans le cadre des conventions d'accès aux déchèteries pour 324 000 €,
- l'appel à projets CITEO pour l'optimisation de la collecte sélective pour 152 000 €,
- des crédits pour poursuivre le dispositif expérimental de mise en œuvre d'une collecte séparée de bios déchets pour 40 000 €,

❖ **CONTRATS RIVIERES : 302 000 €**

Saint-Etienne Métropole **anime les contrats de rivières** Furan, Gier, Ondaine-Lizeron et participe à ceux des rivières Coise, Mare et Bonson.

Sur les contrats rivières, les dépenses concernent les frais de fonctionnement des équipes rivières 74 850 €, le dispositif d'alerte aux crues 165 000 € et quelques subventions versées pour 22 050 € à la FRAPNA, LPO (ligue pour les Oiseaux), l'EPL (Etablissement Public Loire) et Rivières RA (Rhône Alpes), comité français des barrages et réservoirs, et la participation aux contrats Coise, Mare, Bonson pour 40 100 €.

❖ **GESTION DES EAUX PLUVIALES : 1 852 769 €**

Seules les subventions eaux pluviales et la rémunération des fermiers, au titre des eaux pluviales, transitent par le budget principal. L'équilibre des budgets assainissement est assuré par la redevance assainissement.

Le budget principal participe à hauteur de 1 643 000 € à la rémunération des fermiers pour les communes qui avaient confié la gestion de leurs eaux pluviales à un délégataire.

Un montant de 209 769 € sera consacré à des travaux d'entretien des réseaux d'eaux pluviales et des bassins de rétention.

❖ **DECI Défense contre l'incendie : 147 600 €**

Les dépenses en fonctionnement concernent l'entretien et le contrôle des poteaux incendie sur tout le territoire. Un transfert de charge des communes et un prélèvement sur attribution de compensation permettent de financer cette compétence.

C - 2 - 6 - PROXIMITE, COHESION SOCIALE ET DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE

❖ **PLANIFICATION ET PROSPECTIVE : 1 621 605 €**

Des crédits sont inscrits pour :

- **contribution au Pôle Métropolitain** (200 000 €), à l'Agence d'urbanisme **Epures** (665 000 €), au Syndicat mixte du **Scot Sud-Loire** (306 000 €), au syndicat mixte de **l'aéroport** Saint-Etienne Loire (445 605 €),
- subvention au CERF (5 000 €) Centre Régional de Ressources sur les politiques Foncières.

❖ **LE DEVELOPPEMENT LOCAL : 53 182 €**

La Métropole compte 20 communes de moins de 2 000 habitants et 58 % de son territoire est composé d'espaces naturels et agricoles. Pour la politique de développement local, les crédits seront consacrés à :

- soutenir le Programme « **Leader** » pour le maintien d'activités en milieu rural : 20 750 €,
- la mission accessibilité handicap (mutualisée avec la ville de Saint-Etienne) avec un logiciel permettant la lecture des documents de communication de la métropole en langage des signes pour 26 432 €,
- des frais d'entretien des ECM (équipements communautaires multi-locaux) 6 000 €.

❖ POLITIQUE DE LA VILLE : 4 219 944 €

Des crédits seront consacrés :

- au CUCS (contrat urbain de cohésion sociale) 442 700 € pour des co-financements d'actions en direction d'associations œuvrant dans le domaine de l'emploi, de la santé, de l'accès aux droits...
- et au plan pauvreté 114 000 € (chantiers d'insertion, animation-médiation, renforcement de l'accompagnement des jeunes en difficultés...),
- à une évaluation du volet urbain 10 000 €.

Afin d'exercer les nouvelles compétences transférées par le Département, il est prévu :

- 175 118 € pour le Fonds d'aides aux jeunes en difficulté âgés de 18 à 25 ans par l'attribution d'aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle, d'aides d'urgences ou d'un accompagnement renforcé si besoin,
- 3 478 126 € au titre de la prévention spécialisée qui permet l'intervention d'éducateurs visant à aider des jeunes de 12 à 25 ans en voie de marginalisation, à rompre l'isolement et à restaurer le lien social. Les missions sont confiées par conventions à quatre associations ligériennes qui interviennent chacune sur des secteurs définis.

❖ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : 15 000 €

- les taxes foncières de divers terrains gérés par la direction de l'aménagement, les frais de mission et de fonctionnement de cette direction représentent 15 000 €.

C - 2 - 7 - LES SUBVENTIONS D'EQUILIBRE AUX BUDGETS ANNEXES

❖ SUBVENTIONS D'EQUILIBRE AUX BUDGETS ANNEXES : 10 399 018 €

Le budget principal participe à l'équilibre de ses budgets annexes à hauteur de :

- 9 025 516 € au budget annexe des transports,
- 216 000 € au budget annexe des zones industrielles,
- 65 506 € au budget annexe des parcs et aires de stationnement,
- 70 996 € au budget annexe des réseaux de chaleur.
- 1 021 000 € au budget assainissement.

C - 2 - 8 - LES DEPENSES NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES

❖ FRAIS DE FONCTIONNEMENT : 7 587 010 €

Il s'agit essentiellement des dépenses générales de Saint-Etienne Métropole, notamment :

- les locations et charges immobilières (1 M€), l'entretien et le nettoyage des bâtiments y compris les dépenses de nettoyage supplémentaires induites par la crise sanitaire (site Grüner, sites en territoires, et divers patrimoines) (0.7 M€), l'entretien et le carburant des véhicules (0.9 M€), les fournitures administratives (0.06 M€),
- les honoraires, cotisations et adhésions à divers organismes (0.3 M€),
- l'affranchissement, la reprographie et la documentation générale (0.2 M€),
- les frais d'assurance des biens de Saint-Etienne Métropole (0.4 M€), les frais d'insertion des annonces légales pour les marchés publics (0.03 M€), les frais de contentieux et de recours (0.1 M€), les frais de formation, les indemnités des régisseurs, l'arbre de Noël (0.3 M€), les relations publiques (0.07 M€), la communication (1.6 M€), la participation au financement de la télévision locale TL7 (0.25 M€), l'informatique et la téléphonie (1.1 M€) et les frais inhérents au conseil de développement (0,02 M€)
- un crédit pour dépenses imprévues (0.5 M€)...

❖ LES INDEMNITES ET FRAIS DE FORMATION DES ELUS : 1 300 000 €

Les indemnités et les frais de formation versés aux élus dans le cadre de l'exercice de leur mandat s'élèvent à 1 300 000 €.

D- LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT ET LEUR FINANCEMENT

Saint-Etienne Métropole affirme son choix d'investir au plus haut niveau possible pour que l'année 2021 soit celle de la relance l'économie.

Ainsi les dépenses d'équipement inscrites au BP 2021 représente un volume de 101,3 M€ (volume supérieur à celui du BP 2020 et à celui du DOB 2021).

Montant auquel il convient d'ajouter 25.5 M€ de remboursement en capital de la dette et 0.4 M€ d'attribution de compensation d'investissement, soit un montant global de 127,2 M€.

Au-delà des dépenses en lien avec l'exercice de ses compétences, et malgré les difficultés financières liées à la crise sanitaire Covid, Saint-Etienne Métropole a souhaité s'engager sur plusieurs années dans un plan de relance métropolitain. Ce plan fondé sur l'investissement local doit permettre un redémarrage de l'activité économique sur le territoire et l'accompagnement des projets des communes en améliorant la qualité des équipements et la vie quotidienne de nos concitoyens.

La stratégie métropolitaine viendra en complément du plan de relance national et sa déclinaison locale, puisqu'il devrait être en partie territorialisé notamment au moyen des Contrats de relance et de transition écologique (CRTE), pour démultiplier les interventions et favoriser le rebond de l'économie du territoire.

Les dépenses d'investissement du BP 2021 sont financées par :

Le financement de l'investissement en 2021 (en K€)

Epargne brute	44 214
Subventions et TVA	43 964
Cessions	2 285
AC d'investissement	870
Amendes de police	1 500
Emprunts	34 319
Total recettes investissement	127 152

D - 1 - Présentation des recettes d'investissement

Globalement, les recettes d'investissement s'élèvent à 127 152 184 € avec la ventilation ci-après :

- **L'épargne brute : 44 213 987 €.** De celle-ci, il faut déduire le remboursement en capital de la dette, qui s'élève à 25 500 000 € pour déterminer le montant de **l'épargne nette qui s'élève à 18 713 987 € en 2021.**
- **Les subventions et autres recettes : 33 346 679 €.** L'inscription des recettes est étroitement liée aux opérations engagées dans les différentes politiques publiques. Essentiellement on peut noter : la participation des agences de l'eau pour les rivières, les fonds de concours des communes pour la voirie (dépenses correspondantes en investissement pour les communes), les taxes d'aménagement (reversées aux communes), les recettes des ECM, le remboursement d'avances faites au budget annexe des zones industrielles et à Cap Métropole, de subventions obtenues pour la politique de l'habitat, du développement durable, du tourisme culturel (le Corbusier, La chartreuse), du Musée d'Art Moderne, dans le cadre de l'appel à projet CITEO pour l'achat de bacs de tri, la participation de l'ADEME pour l'achat de BOM (bennes à ordures ménagères), les subventions pour la construction d'un « équipement sportif dans le Gier » et pour l'acquisition du foncier en vue de l'implantation d'une patinoire métropolitaine.

- **La récupération de la TVA : 10 618 024 €.** Se trouve ici le produit du fonds de compensation de la TVA constaté sur le budget principal.
- **Les attributions de compensations d'investissement reçues (AC) : 870 000 €.** Il s'agit du prélèvement fait aux communes suite aux derniers transferts de compétences concernant les opérations de restauration immobilière (ORI), la défense contre l'incendie (DECI) ainsi que le financement de travaux exceptionnels de voirie demandés par les communes.
- **Les amendes de police : 1 500 000 €.** On retrouve ici le produit des amendes de police qui sont reversées aux communes concernées en AC d'investissement.
- **Les cessions foncières : 2 284 700 €.** Il s'agit de la cession du bâtiment Polyane, d'une parcelle de terrain à Molina, des cessions de terrains à Cap Métropole dans le cadre des concessions sur les zones d'activités Les Granges à Chamboeuf, Lapra à Saint-Bonnet les Oules et à la cession de véhicules mis en réforme pour renouvellement de la flotte.
- **Le recours à l'emprunt : 34 318 794 €** nécessaires à l'équilibre du budget et au financement des dépenses d'investissement.

D - 2 - Présentation des dépenses d'investissement par domaine d'intervention

Les dépenses de la section d'investissement sont d'un montant de 127 152 184 €.

Elles se ventilent comme suit :

❖ Un montant de 25 500 000 € est nécessaire pour faire face au remboursement du capital de la dette

Ainsi au 1er janvier 2021, la dette s'établit à 313.7 M€, soit hors transfert de dette du Département à 307 M€ (contre 316.6 M€ au 1er/01/2020).

Les remboursements inscrits au BP 2021 s'élèveront à 25.5 M€.

L'annuité totale de dette peut être estimée à 36 M€ pour 2021.

❖ Une inscription de 390 000 € pour les attributions de compensation versées en dépenses d'investissement

❖ Un budget de 101 262 184 € pour l'investissement sur le territoire

Hors remboursement en capital de la dette et attributions de compensation d'investissement, **le montant des investissements 2021 est de 101.3 M€ (101 262 184 €).**

La politique de Saint Etienne Métropole développée par domaine d'intervention en fonctionnement est ici complétée en investissement.

D - 2 - 1 - L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE : une enveloppe de **21 587 630 €** y est consacrée. Elle se décompose comme suit :

Le numérique (875 000 €)

- ✓ la poursuite du plan de numérique à l'école. Saint-Etienne Métropole dote les écoles maternelles, élémentaires et primaires (publiques ou privées) en équipements numériques connectés à internet et ce, en assurant une véritable cohérence entre l'espace numérique de travail et la formation des enseignants, pour une efficacité pédagogique optimale,
- ✓ le soutien aux filières d'excellence-communautés d'innovation pour leurs implications dans le domaine de l'industrie du futur (mécanique, santé...) et des services (loisirs, plateforme web...), au service des filières d'excellence du territoire,
- ✓ le soutien aux startups afin d'être au service de la création et de la croissance et de ces startups,

- ✓ la création de contenus pour nos espaces de médiation et d'éducation à la culture design et scientifique tels que le parc Explora, l'espace découverte design...

L'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation et l'entrepreneuriat (2 640 000 €)

- ✓ dans le cadre du plan campus du CPER pour le centre des savoirs et de l'innovation situé dans le quartier Manufacture-Plaine Achille qui a pour vocation de renforcer les relations entre le monde universitaire et le monde économique,
- ✓ pour les pépinières, sur des travaux d'accessibilité et de signalétique et afin de faire coexister différentes fonctions dans un même lieu : co-working, apprentissage, recherche,...
- ✓ dans un dispositif intégré pour l'innovation (D2IN) en partenariat avec Bpifrance sous la forme d'un fonds d'aide à l'innovation pour les entreprises innovantes, du porteur de projet à l'ETI, pour des projets individuels ou partenariaux,
- ✓ dans le fonds unique interministériel (FUI) pour financer des projets de recherche et de développement collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité. Il a pour vocation de soutenir des projets de recherche appliquée portant sur le développement de produits, procédés ou services susceptibles d'être mis sur le marché à court ou moyen terme,
- ✓ par le biais d'un apport financier dans les fondations (Universités et école des mines), aux communautés d'innovation (Manutech,...) et à la société de capital risques pour soutenir le développement de nos entreprises.

Le design (1 279 000 €)

- ✓ il est prévu le déménagement des ateliers de l'école supérieure d'art et de design (ESADSE) ainsi que des salles de cours (transformation des salles actuelles en salle de séminaire dans le cadre de la DSP tourisme d'affaires) dans le bâtiment 241 Est de la manufacture, qui a été rénové pour cela afin de respecter des normes thermiques acceptables (acquisition à l'EPASE et travaux d'aménagements intérieurs).
- ✓ des travaux sur le bâtiment de la Platine sont aussi prévus au titre du GER.

Le service aux entreprises et offres d'accueil (16 793 630 €)

- ✓ Saint-Etienne Métropole a décidé d'accompagner le développement par la construction d'une offre de services de proximité, concrète et adaptée aux besoins de toutes les entreprises (conseils et appui au développement, aides à la recherche de solutions immobilières, accompagnement aux recrutements...) et en mettant en place un ensemble d'infrastructures dédiées à l'implantation d'activités nouvelles :
 - poursuite d'aménagement ou poursuite de la commercialisation des zones d'activités en cours (Métrotech à **Saint-Jean-Bonnefonds**, secteur des Roches sur Molina à **la Talaudière**, la zone de **Génilac**, les zones de Lapra à **Saint-Bonnet-Les-Oules**, des Granges à **Chamboeuf**),
 - requalification d'espaces économiques existants : travaux de voirie, de plantation, de bordures, réalisation de totem, , acquisition de terrain...
 - réhabilitation de friches (rachat d'équipement public Novaciéries à **Saint-Chamond**) et de bâtiments économiques, avec notamment des travaux en vue de diminution des consommations électriques.

Le financement de l'attractivité économique est assuré par des subventions et des participations financières à hauteur de 3 814 400 € des cessions de bâtiments et de terrains pour 2 271 200 € de la TVA pour 3 814 400 € et le remboursement d'avances faites au budget annexe Zones Industrielles pour 575 350 €.

D - 2 - 2 - L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE pour laquelle est consacrée une enveloppe de **8 226 878 €** avec notamment :

L'habitat et le renouvellement urbain (8 226 878 €)

Sont concernés l'attractivité résidentielle et urbaine des centres villes, et des fonds de vallées en favorisant la mixité, ainsi que la mise en œuvre d'un parcours résidentiel dans la métropole pour toutes les catégories de ménages,

- ✓ Les actions viseront à améliorer la qualité des logements et à traiter l'habitat dégradé à l'échelle de l'ensemble des communes de Saint-Etienne Métropole dans le cadre d'un Programme d'Intérêts Général (PIG) et d'Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur les secteurs les plus stratégiques. Il s'agira également d'accompagner le redressement des grandes copropriétés dégradées ou fragiles, Saint-Etienne Métropole contribuera ainsi financièrement à l'accompagnement des propriétaires dans leurs projets de réhabilitation et d'amélioration de la performance énergétique des logements (aides aux travaux),
- ✓ Des aides pourront également être mises en œuvre dans le cadre des dispositifs de type PIG, OPAH RU, en direction des primo-accédant en articulation avec le PTZ (prêt à taux zéro). A ce jour, ont été lancés les dispositifs suivants :
 - 2 PIG (Saint-Etienne et reste de la Métropole),
 - 2 OPAH-RU sur **Saint-Etienne** et 4 OPAH RU à **Saint-Chamond, Rive de Gier, La Ricamarie et Firminy** en articulation avec les projets de renouvellement urbain,
 - 1 OPAH Copropriété sur le quartier de La Cotonne à Saint-Etienne,
 Ces nouveaux dispositifs sont une réponse aux enjeux du territoire en matière de requalification du parc ancien et de renouvellement urbain identifiés dans le cadre du PLH3 et participent à la transition écologique vers le citoyen, partie intégrante du plan de relance.
- ✓ Saint-Etienne Métropole intervient en matière de financement du logement social (réhabilitation, démolition, production) avec une programmation annuelle prenant en compte ses engagements au titre du PLH3, de la convention ANRU et du protocole CGLLS d'Habitat & Métropole. Saint-Etienne Métropole poursuit également la finalisation de son intervention au titre des PLH1 et PLH2.
- ✓ Des crédits sont également prévus pour les opérations de restauration immobilière sur les quartiers anciens à **Saint-Etienne** (Tarentaise - Beaubrun, Couriot), **Rive de Gier, Saint-Chamond, La Ricamarie et Firminy** ainsi que pour les projets de sédentarisation des gens du voyage à Saint-Chamond et Roche-la-Molière ainsi que pour la mise aux normes de l'aire de grand passage.

Le financement de l'attractivité résidentielle est assuré par la récupération de TVA à hauteur de 101 760 € et des subventions et participations financières pour 1 039 966 €.

D - 2 - 3 - LE TOURISME, L'ATTRACTIVITE CULTURELLE ET SPORTIVE pour lesquels des crédits de **14 339 264 €** sont affectés :

Les grands équipements (12 655 100 €)

- ✓ l'investissement en matériel et équipement se poursuivra au stade Geoffroy Guichard à **Saint-Etienne**, avec au-delà des travaux récurrents d'amélioration continue, les études des investissements à venir en vue des grands événements (sur écrans géants et éclairages terrain notamment) et au Nautiform à **Andrézieux-Bouthéon**,
- ✓ Les travaux de construction d'un **équipement sportif dans le Gier** se poursuivront en 2021,
- ✓ Les études seront finalisées pour l'implantation d'une **patinoire Métropolitaine** et il sera procédé à l'acquisition du foncier,
- ✓ Il est à noter aussi des investissements dans le cadre du programme événementiel d'accueil de la coupe du monde de rugby et des JO2024, dans le cadre du label terre de Jeux (exposition itinérante).

La culture, le tourisme et le patrimoine (1 011 664 €)

- ✓ des crédits seront inscrits notamment, pour le site du Corbusier à **Firminy** classé au patrimoine mondial de l'UNESCO et qui est un projet « Grand site Stratégique » de la Région Auvergne Rhône-Alpes, pour la verrière du centre de congrès à **Saint-Etienne**, les espaces publics autour de la Chartreuse de **Sainte Croix en Jarez**, pour la réalisation de nouveaux parcours dans le cadre du Label **Pays d'Art et d'Histoire**.

Le Musée d'Art Moderne et Contemporain (672 500 €)

- ✓ dans le cadre du suivi de l'audit bâtiment et sécurité, l'aménagement des locaux du MAMC se poursuivra (rampe escaliers, système air, accès toiture, cimaises, ainsi que des travaux sur les abords...), aménagement des alentours...
- ✓ Le travail sur la collection se poursuit en termes de restauration et d'acquisition, avec cette année une modération de cette enveloppe compte tenu de l'accueil d'une donation importante de plus de 200 000€ d'œuvres de la part de collectionneurs privés.

Sur l'ensemble de cette politique tourisme et attractivité culturelle et sportive, les subventions sont estimées à 6 469 200 € la récupération de TVA à 582 426 € et des cessions de matériel des salons du stade pour 34 736 €

D - 2 - 4 - L'ACCESSIBILITE ET LA MOBILITE, pour laquelle une enveloppe de **27 069 267 €** est inscrite :

La voirie communautaire (25 984 767 €)

- ✓ Saint-Etienne Métropole réalise un programme annuel de travaux de voirie conjointement avec les communes,
- ✓ La métropole assurera les travaux sur les routes départementales transférées par le Département,
- ✓ Des crédits seront également investis pour les ouvrages d'art présents sur le territoire,
- ✓ dans le cadre des programmes d'équipement public (PEP) avec l'EPASE et des opérations Pont de l'Ane à Monthieu, Denfert Rochereau à Chateaucieux, et Manufacture Plaine Achille à **Saint-Etienne**,
- ✓ des crédits sont également inscrits pour l'échangeur de la Varizelle à **Saint-Chamond**, et pour des études relatives à l'échangeur Croix Bleue au **Chambon Feugerolles**.

Le plan Vélo (1 084 500 €)

- ✓ Dans le cadre du plan de relance, Saint-Etienne Métropole s'est engagée dans un Plan Vélo afin d'aménager un réseau structurant composé de voies vertes et pistes cyclables et réaliser, en concertation avec les Communes, des aménagements cyclables de proximité pour assurer une continuité d'itinéraires.
- ✓ L'ouverture de l'Ondaine à **la Ricamarie**, ainsi que les travaux au Pertuiset à **Unieux** ajouteront 1,5 km de nouvelle voie structurante au printemps. L'année 2021 marquera la poursuite de l'aménagement du Bd Alexandre de Fraissinette à **Saint-Etienne** sur les tronçons 1 et 5, soit environ 570m supplémentaires.
- ✓ Une première expérimentation de voie centrale banalisée sera mise en place sur l'avenue Faure à **La Fouillouse** sur environ 500 m.
Cette année de démarrage opérationnelle du plan vélo sera l'occasion de lancer plusieurs études sur les différents axes structurants de la métropole afin d'établir la programmation de construction lors des comités de pilotage. Une voie verte de 2 km est en cours d'étude du côté de **Roche la Molière** sur l'axe structurant couronne OUEST.

Sur cette politique d'accessibilité et de mobilité, les subventions et participations sont estimées à 164 017 € les fonds de concours des communes à 3 000 000 €, les recettes pour récupération de TVA à 3 425 128 €.

D - 2 - 5 - LES GRANDS PROJETS D'AMENAGEMENT D'INTERET METROPOLITAIN – STRATEGIE TERRITORIALE, pour lesquels **7 241 848 €** sont inscrits :

- ✓ Le site Couzon –verrière Duralex, situé à l'entrée est de la Métropole à **Rive-de-Gier** entrera en phase opérationnelle avec les travaux de démolition et de dépollution,
- ✓ les études relatives à l'aménagement du parc de la DOA et des abords du Musée d'Art Moderne et Contemporain à **Saint-Priest en Jarez** seront finalisées,
- ✓ des crédits sont également prévus pour les nouvelles opérations d'intérêt Métropolitain (les sites AKERS à **Unieux/Fraisses**, Bellevue-Le Mont à **Saint-Etienne** et la ZAC des Berges du Gier à l'**Horme**), ainsi que pour le Projet Partenarial d'Aménagement Gier-Ondaine-Saint Etienne Sud (plan guide, stratégie foncière, ateliers thématiques – dépollution...)

- ✓ Des crédits seront inscrits afin de terminer les procédures de révision, de modification des PLU en cours et de poursuivre l'élaboration du PLUi.
Le PLUi, construit et porté par les élus, sera le document stratégique au service d'un projet de territoire dans un souci de développement durable. 2021 sera une étape majeure. A partir des enjeux dégagés à l'issue du diagnostic, le projet de développement et d'aménagement devra exposer les orientations et le devenir souhaité par la Métropole du territoire pour les 10 à 15 années à venir
- ✓ la poursuite du Plan de paysage, volet paysager du PLUi dont l'axe transversal est la transition énergétique. Il apportera une vision et une mise en perspective paysagère de la qualité du cadre en lien avec la résurgence de l'eau, le végétal dans la ville et la réappropriation du patrimoine des centres anciens,
- ✓ la finalisation du Secteur Patrimonial Remarquable (SPR) du centre ancien de **Rive de Gier** et la poursuite de la réflexion sur celui de Centre Sud à **Saint-Etienne**
- ✓ des crédits sont prévus pour avancer sur le règlement de publicité intercommunal et arrêter le projet à l'automne prochain
Ce document de planification vise à ajuster ou préciser la réglementation nationale aux enjeux paysagers, touristiques, patrimoniaux et économiques de notre territoire. Valoriser les ambiances paysagères spécifiques de notre territoire qui fondent sa richesse, renforcer l'image de la Métropole en agissant sur la perception que l'on en a depuis ses grands axes, ses entrées de ville et ses zones d'activités économiques seront parmi les principaux objectifs à travailler.
- ✓ Enfin, conformément au contrat de Plan Etat-Région 2021-2026, la participation à verser à l'EPASE fera l'objet d'une inscription budgétaire.

Sur ces grands projets d'aménagement, les subventions pour 243 400 € et la récupération de TVA pour 343 649 € permettent de financer une partie de ces dépenses.

D - 2 - 6 - LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE : un budget de **15 235 340 €** est proposé.

Celui-ci se décompose en :

La Collecte, tri et traitement des déchets en vue de valoriser et de réduire les déchets à la source, et réduire les quantités enfouies (3 045 000 €).

- ✓ il s'agit de valoriser et de réduire les déchets à la source pour diminuer les quantités enfouies, de perfectionner le tri sélectif, d'améliorer la sécurité des usagers et du personnel et de maîtriser les coûts de traitement des déchets,
- ✓ comme chaque année, il convient de procéder au renouvellement de bennes à ordures ménagères, d'acheter des bacs et des conteneurs et de procéder aux grosses réparations des différents centres techniques communautaires, des quais de transfert et des déchèteries servant au tri et la collecte des déchets ménagers,
- ✓ afin d'optimiser les tournées de collecte, il sera investi dans un logiciel de gestion et des GPS seront installés dans les véhicules,
- ✓ Saint-Etienne Métropole s'est associée avec les membres du SYDEMER et du SICTOM Velay Pilat dans le cadre d'un Groupement d'Autorités Concédantes (GAC) afin de conclure un contrat de concession de service public portant sur la conception, le financement, la construction et l'exploitation d'un nouveau centre de tri adapté à l'extension des consignes de tri, projet pour lequel des crédits doivent être inscrits.

Les Eaux pluviales (2 319 540)

- ✓ Compétente depuis 2011 en matière d'assainissement des eaux usées, Saint-Etienne Métropole a finalisé son Schéma Directeur d'Assainissement (SDA). Ce schéma permet d'optimiser et de prioriser par bassin versant (Furan, Gier, Ondaine), les investissements nécessaires à la bonne qualité des rivières afin de collecter et de traiter efficacement des eaux polluées. Ainsi sur le budget principal, des crédits seront affectés à chaque bassin

versant pour la création de bassins de rétention pour la gestion des eaux pluviales et de canalisation pour l'évacuation des eaux pluviales.

Les contrats de rivières (6 869 500)

- ✓ compétente en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement, Saint-Etienne Métropole anime les contrats de rivières Furan, Gier, Ondaine-Lizeron et participe au contrat de rivière Coise,
- ✓ les objectifs et plans d'actions définis permettront de gérer les inondations, de restaurer et d'améliorer écologiquement les cours d'eau, d'accompagner la reconversion des fonds de vallée,
- ✓ pour les plus grosses opérations, il est prévu de terminer la restauration des berges à **La Grand-Croix**, de faire l'aménagement des berges du Janon à **Saint-Chamond**, d'engager la restauration des berges en aval de **Rive de Gier**, d'effectuer des travaux sur le pont Kennedy à **Unieux**, d'effectuer le dévoiement du lit perché à **la Ricamarie**, l'aménagement de la Bargette au **Chambon Feugerolles**, l'étude et les travaux d'aménagement des seuils du Furan, l'aménagement des berges du Furan-Furet à **la Fouillouse**, des travaux sur la voûte du Furan à **Saint-Etienne**, de poursuivre les restaurations de berges et de suivre la qualité de l'eau sur tous les cours d'eau.

Défenses Contre l'Incendie (DECI) (393 000 €)

- ✓ il s'agit d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau identifiés à cette fin. Des crédits seront donc inscrits pour exercer ce pouvoir de police administrative spéciale en matière de défense extérieure contre l'incendie qui est une compétence des Métropoles.

Le développement durable (2 608 300 €)

- ✓ Saint-Etienne Métropole s'est engagée à travers son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à mettre en œuvre des actions en faveur du climat. Ainsi des crédits seront versés aux communes dans le cadre du dispositif de fonds de concours « Transition écologique et énergétique » attribués par Saint-Etienne Métropole aux communes membres ainsi que pour le fond ENR thermique de 2eme génération (dispositifs gérés par Saint Etienne Métropole pour plus d'efficacité mais mis à disposition par l'Ademe),
- ✓ un soutien à la création d'un méthaniseur, porté par un regroupement d'agriculteurs, est inscrit par une prise participation dans la société de portage,
- ✓ le Contrat Vert et Bleu (CVB) se poursuit avec des études et des travaux pour la restauration de la trame verte et bleue (implantation de haies, création de mares, acquisitions foncières, aides pour des friches urbaines à renaturer...),
- ✓ le plan d'action qualité de l'air, décidé l'an dernier, se poursuit et permet de soutenir l'acquisition de chauffages par les particuliers et de véhicules propres pour les professionnels et les collectivités,
- ✓ des crédits sont également prévus pour la construction d'écrans acoustiques le long de la RN88 sur le bassin de l'Ondaine, dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage de l'Etat à Saint Etienne Métropole pour en assurer leur réalisation dans un délai plus court, et pour poursuivre les études et la concertation liée à la création d'une zone à faible émission.

Pour la transition énergétique et le développement durable, les recettes sont constituées de la récupération de TVA estimée à 1 941 286 € et de subventions et participations financières pour 7 363 762 €.

D - 2 - 7 - LA PROXIMITE, LA COHESION SOCIALE ET LE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DU TERRITOIRE : un budget de **5 291 127 €** est mis en place

Ce qui se traduit par :

Le développement local (4 664 719 €)

✓ la politique de développement local dans le cadre du plan de relance permet de valoriser le potentiel de toutes les communes. Elle s'inscrit dans un objectif de développement équilibré du territoire entre les communes urbaines, périurbaines et rurales,

✓ Saint-Etienne Métropole soutient la réalisation des projets des communes (ECM). Par exemple : Design et tourisme d'espaces publics en milieu rural à **Marcenod** et à **Dargoire**, valorisation du Val d'Onzon par une boucle nature, patrimoine et design à **Sorbiers** ; ainsi que des travaux communs à tous les ECM déjà créés dans l'objectif de les remettre aux communes.

✓ La Métropole poursuit également son soutien aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, avec point de vente accessible au public, dans les communes rurales (moins de 2 000 habitants) de la Métropole afin de les aider à s'installer ou à se développer.

✓ Saint-Etienne Métropole a également soutenu, via un fonds de concours exceptionnel, la commune de **Doizieux**, pour l'aménagement de 3 ateliers permettant ainsi l'installation de porteurs de projets dans le domaine du textile et des accessoires de mode.

✓ Il faut également prévoir le reversement de la taxe d'aménagement perçue par Saint-Etienne Métropole aux communes.

La politique de la ville (102 000 €)

✓ au titre de sa compétence politique de la ville, Saint-Etienne Métropole s'est dotée d'un plan d'actions qui a pour but de lutter contre toutes formes de discriminations et de promouvoir l'égalité de traitement sur tout le territoire. Pour ce faire, elle soutiendra les opérations de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) portées par les bailleurs sociaux ou les associations telles que les travaux d'aménagement d'espaces de jeux, des halls d'immeuble..., l'animation d'ateliers de sensibilisation des habitants autour de l'écocitoyenneté...

L'agriculture et transition alimentaire (52 408 €)

✓ Saint-Etienne Métropole lancera en 2021 l'élaboration de sa stratégie alimentaire qui permettra de coordonner les actions engagées et d'impulser une nouvelle ambition à l'échelle des 53 communes. L'objectif sera de favoriser le développement d'une alimentation saine, locale, durable et accessible à tous. Parallèlement, la Métropole a candidaté à l'appel à projet national « Projet Alimentaire Territoriale en émergence » dans le cadre du Plan de relance en vue d'obtenir une labellisation et des financements.

✓ La Métropole va également soutenir des actions pour promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement avec notamment l'accompagnement des agriculteurs pour mobiliser des aides régionales pour investir dans des solutions de remplacement aux pneus usagers sur les silos d'ensilage

Pour la proximité et la cohésion sociale et le développement équilibré du territoire, les recettes sont constituées de subventions pour 45 408 €, des participations des communes pour 292 394 € et la récupération de TVA pour 75 520 €, à cela se rajoute le produit de la taxe d'aménagement pour 5 000 000 €.

D - 2 - 8 - AU TITRE DES INVESTISSEMENTS NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DE LA METROPOLE : 2 270 830 €.

L'informatique

✓ Un service commun Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) avec la ville de Saint-Etienne a été créé en 2017. Il convient de prévoir des crédits pour renouveler les équipements informatiques, la téléphonie, pour installer de nouveaux progiciels à Saint-Etienne Métropole et pour définir les offres de services pouvant être offerts aux communes membres.

La communication

✓ des crédits sont nécessaires pour la communication de la Métropole : évènementiel, relations publiques, multimédia et promotion. Ainsi les crédits seront affectés à chaque thématique en fonction des évènements ou de l'avancement de certains dossiers (par exemple

: signalétique des équipements métropolitains, réalisation du stand de la foire 2021, de vidéos, de panneaux pour des expositions...).

L'équipement

✓ l'acquisition et le renouvellement du mobilier, l'équipement des agents et des locaux, l'outillage et le matériel de maintenance, ainsi que des analyses et des audits de différents bâtiments métropolitains sont à prévoir, de même que les équipements spécifiques et le mobilier liés à la prévention et l'achat, et le renouvellement des véhicules utilisés par le personnel appelé à se déplacer sur le territoire de Saint-Etienne Métropole ainsi que les raccordements pour les véhicules électriques.

Viennent en compensation de ces dépenses la récupération de TVA à hauteur de 333 854 € et 13 500 € provenant de cessions de véhicules.

2 – Le budget annexe Transports 2021

Ce budget retrace l'activité des transports en commun sur le territoire de Saint-Etienne Métropole.

L'enjeu de l'équilibre financier de ce budget est primordial tant les masses financières en recettes et en dépenses sont importantes et que l'équilibre du budget transport est in fine assuré par une subvention d'équilibre du budget principal.

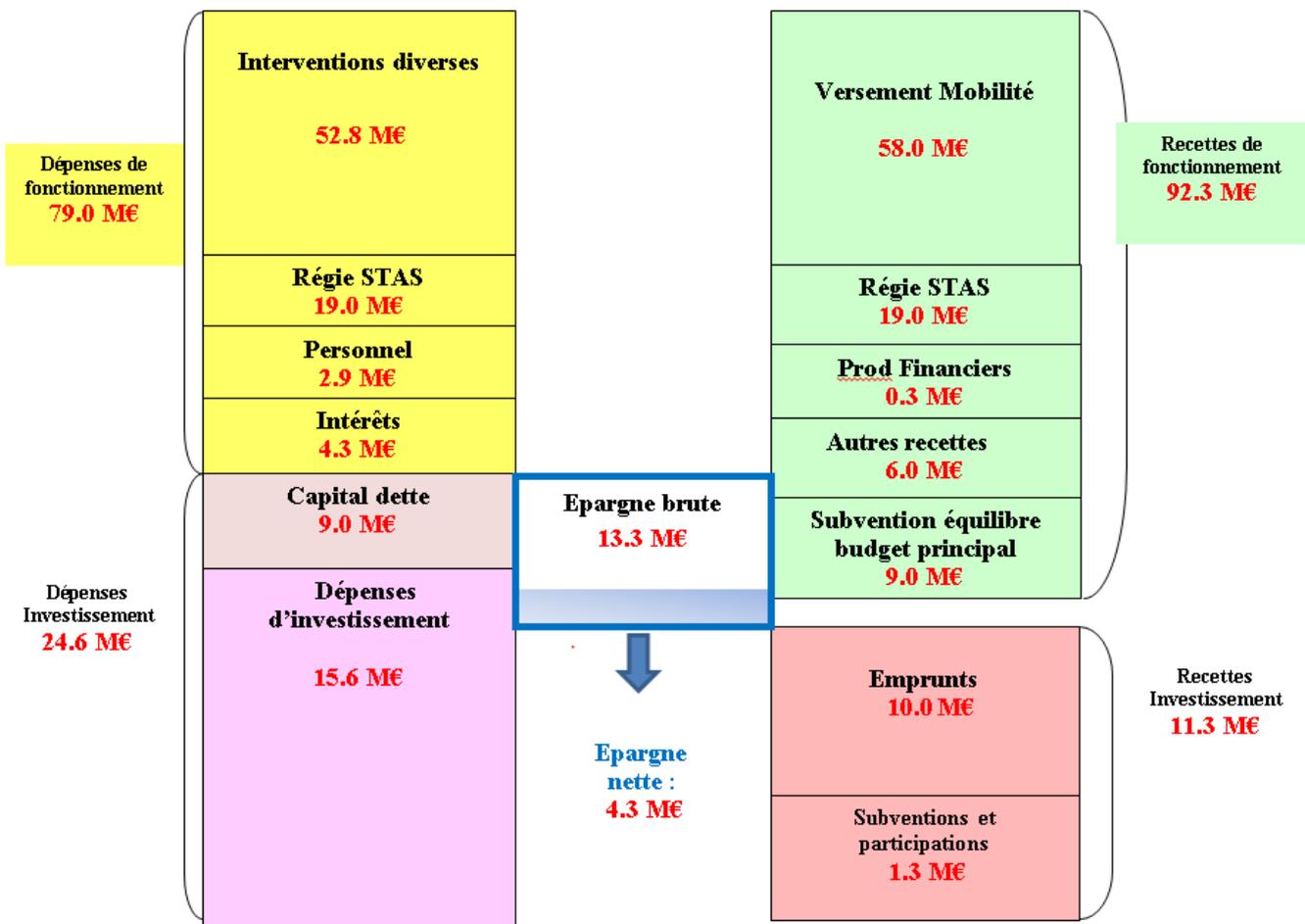
Les impacts de la crise sanitaire sont considérables sur le budget des Transports à la fois en termes de recettes, avec le versement mobilité et les recettes tarifaires mais aussi en termes de dépenses complémentaires avec tous les coûts induits par les mesures sanitaires à mettre en œuvre.

Ainsi, l'objectif en 2021 sera de contenir l'évolution de la subvention d'équilibre versée par le budget principal en veillant à l'augmentation des charges de fonctionnement notamment de la DSP dans un contexte où le produit du Versement Mobilité reste très lié à la santé financière des entreprises qui y sont assujetties.

A – Présentation générale des grands équilibres du budget annexe Transports 2021

Le budget primitif du budget annexe Transports pour 2021 (hors écritures d'ordre) qui vous est proposé s'élève à 103 566 180 € et les grands équilibres sont conformes aux orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire du 28 janvier 2021.

- La section de fonctionnement représente 78 967 700 € de dépenses réelles,
- La section d'investissement s'élève à 24 598 480 € de dépenses réelles.



LES DIFFERENTS NIVEAUX D'ÉPARGNE DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT 2021

	BP 2021
Épargne de gestion	17.6 M€
Intérêts dette	4.3 M€
Épargne brute	13.3 M€
Remboursement en capital de la dette	9.0 M€
Épargne nette	4.3 M€

La subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe transport de 9 M€ en 2021 doit permettre de couvrir, par l'épargne brute dégagée, la dotation aux amortissements des biens du budget transport.

B - Les recettes de fonctionnement

Globalement, les ressources de fonctionnement se chiffrent en 2021 à 92 289 700 €.

Recettes de fonctionnement	BP 2021 en K€
Versement Mobilité (VM)	58 000
Recettes diverses (Transports scolaires, abribus, publicité...)	5 964
Régie STAS	19 000
Produits financiers	300
Subvention d'équilibre du budget principal	9 026
Total des recettes de fonctionnement	92 290

- **Le versement mobilité (VM) : 58 000 000 € sont inscrits en 2021**

Il convient de rappeler que la base de cet impôt est constituée par la masse salariale des entreprises de 11 salariés et plus.

La prévision sur le produit de VM reste très incertaine du fait de la crise et son évolution reste soumise à 2 effets :

- un effet d'assiette, lié au déploiement du chômage partiel, des arrêts maladie et à la hausse du chômage puisque les indemnités ne sont pas assujetties aux cotisations sociales et donc au VM
- un effet « recouvrement » lié à des reports des échéances fiscales et sociales pour les entreprises du secteur privé qui pourraient entraîner un lissage dans le temps des encaissements effectivement perçus.

L'impact du relèvement du seuil de 9 salariés à 11 salariés en 2017 a d'abord été compensé par l'Etat, pour être rapidement diminué (perte de 350 K€ en 2021), puis sera totalement supprimé en 2022.

Il est proposé de reconduire le montant du BP 2020 dans une 1ère approche soit 58 M€ y compris les compensations de l'Etat.

La recette estimée de 2021 intègre le passage du taux de VM à 1.80 % pour les huit communes entrées en 2017 (fin de lissage 2021).

- **Les recettes diverses : 5 964 184 € se décomposent ainsi :**

Les participations de l'Etat au titre des transports scolaires (DGD) et du Conseil départemental ainsi que celle des familles s'élèvent à 5 439 784 €.

Les recettes sur les abribus sont estimées à 250 000 €.

Des subventions pour l'exploitation du modèle de déplacement peuvent être obtenues pour 6 000 €.

Une participation de Loire Forez Agglomération au financement de lignes interurbaines traversant son territoire est prévue pour 6 600 €.

A cela se rajoutent les variables du contrat de DSP avec la STAS, les recettes des vélos en libre-service, du service Noctambus, des entreprises utilisatrices de la voie ferrée Molina et des compensations de tarifs sociaux pour 204 000 €.

Sont enregistrées également les subventions des ressources humaines pour les contrats d'avenir, la participation au titre des tickets restaurant et du SFT (supplément familial de traitement) pour 57 800 €.

- **La régie STAS (équilibrée par une dépense de même montant) : 19 000 000 €.**
C'est une régie de recettes et d'avances qui encaisse des recettes de billetterie et paie des dépenses effectuées par la STAS : SNCF, FlixBus, OuiBus, TCL, dépositaires, remboursements d'abonnements, frais bancaires... Une somme de même montant est inscrite en recettes de fonctionnement et en dépenses de fonctionnement car reversée ensuite au délégataire. Son montant a été actualisé en 2021 au regard du contexte sanitaire de 2020 en considérant que la fréquentation reviendra à un niveau proche de 2019.
- **Les produits financiers : 300 000 €.**
- **La subvention d'équilibre reçue du budget principal : 9 025 516 €.**

C - Les dépenses de fonctionnement

Globalement, les dépenses de fonctionnement 2021 se chiffrent à 78 967 700 €

Dépenses de fonctionnement	BP 2021 en K€
Contrat DSP STAS	48 650
Transports scolaires en régie	2 711
Abribus, Vélivert, parcs covoiturage, modèle de Déplacement, parcs relais, sites de transport	779
Divers (dont taxes foncières, Oura, GART, musée des transports, communication...)	555
Remboursement de VM	80
Participation au SMT syndicat mixte des transports	72
Régie STAS	19 000
Frais de personnel	2 871
Total dépenses de gestion	74 718
Charge d'intérêts	4 250
Pour mémoire total dépenses de fonctionnement (hors écritures ordre)	78 968

- **Le contrat STAS, transports scolaires et dépenses diverses : 52 846 700 € sont inscrits en 2021 :**
 - le contrat de DSP pour l'exploitation des transports pour 48 650 000 €, il s'agit :
 - des dépenses relatives au réseau de transports urbains sur la Métropole dans le cadre de la DSP conclue avec la STAS comprenant la réalisation des services, l'indexation des contrats et la

démarche qualité, prenant en compte une augmentation liée à l'indexation du contrat estimée à 0.55 %,

- les dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire COVID-19,
- la maintenance des systèmes billettique, d'aide à l'information des voyageurs,
- l'exploitation des parcs relais et du marché publicitaire.

- les transports scolaires à hauteur de 2 710 800 €, pour les dépenses relatives à la mise en place de lignes de transports scolaires et les compensations financières versées aux différentes collectivités ou entreprises pour les élèves domiciliés sur la Métropole empruntant des lignes non gérées par Saint-Etienne Métropole (Conseil Départemental, SNCF...),

- l'entretien et la maintenance des sites de transports, des parcs relais, des parcs de co-voiturage, des abribus, des vélos en libre-service, de la voie ferrée de la Zone de Molina, de l'exploitation du modèle de déplacement pour 779 000 €.

- les remboursements de Versement Mobilité (VM) : 80 000 €.

- les frais de fonctionnement : 554 900 € taxes foncières (en progression suite à l'agrandissement du dépôt Transpôle et à l'acquisition de terrains pour la création de la 3^{ème} ligne de Tramway), communication, centrale Oûra, GART, musée des transports, locations diverses, honoraires, frais de contentieux...

- la contribution au SMT (Syndicat Mixte des Transports de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise) : 72 000 €.

- **La régie STAS (équilibrée par une recette de même montant) : 19 000 000 €.**
- **Les frais de personnel : 2 871 000 €.**

Ils sont constitués des salaires et charges pour 2 856 000 € ainsi que des vêtements de travail pour les agents de médiation et du service Vélivert 15 000 €.

- **Les frais financiers : 4 250 000 €**

D - Les opérations d'investissement et leur financement :

Les dépenses d'investissement inscrites au budget annexe des transports en 2021 s'élèvent à 24 598 480 €. Elles se décomposent en 9 000 000 M€ de remboursement en capital de la dette et 15 598 480 € en dépenses d'équipement.

Elles sont financées par :

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT EN 2021 (EN K €)

Épargne brute	13 322
Subventions et participations	1 320
Emprunts	9 956
Total recettes investissement	24 598

D - 1 - Présentation des recettes d'investissement

Globalement, les recettes d'investissement s'élèvent à 24 598 480 € avec la ventilation ci-après :

- **L'épargne brute : 13 322 000 €.** De celle-ci, il faut déduire le remboursement en capital de la dette, qui s'élève à 9 000 000 € pour déterminer le montant de **l'épargne nette qui s'élève à 4 322 000 € en 2021.**

- **Subventions et Participations : 1 320 000 €.** Il s'agit de subventions versées pour l'acquisition de trolleybus pour 1 100 000 € dans le cadre du fonds air et de « Villes respirables », et la participation de divers partenaires à l'enquête ménage pour 220 000 €.
- **Emprunts : 9 956 480 €** nécessaire à l'équilibre du budget et au financement des dépenses d'investissement,

D -2 - Présentation des dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement sont d'un montant de **24 598 480 €**.

Elles se ventilent comme suit :

❖ **Un montant de 9 000 000 € est nécessaire pour faire face au remboursement du capital de la dette**

Ainsi au 1^{er} janvier 2021, la dette s'établit à **150.6 M€** (contre 144.4 M€ au 1^{er}/01/2020).

Le remboursement en capital prévu au BP 2021 s'élève à 9 M€.

L'annuité totale de dette peut être estimée à 13.3 M€ pour 2021.

• **Les dépenses d'équipement du budget transport : 15 598 480 €**

Hors remboursement en capital de la dette, **le montant des investissements 2021 est de 15 598 480 €** qui seront consacrés à :

❖ **Un budget de 8 821 709 € pour le matériel roulant :**

13 trolleybus seront acquis en 2021, subventionnés au titre du programme « villes respirables ».

❖ **Un budget de 5 390 000 € pour redynamiser le réseau de transport :**

- 4 490 000 € seront consacrés à la remise à niveau des voies ferrées, des bus, des lignes aériennes de contact, des bâtiments...
- 510 000 € pour la mise à jour du système d'aide à l'exploitation des voyageurs (SAIEV), des radios d'information sur les quais et dans les véhicules, et pour l'adaptation du système billettique,
- 187 000 € pour les infrastructures électriques : sectorisation de la ligne de trolleybus M3,
- 100 000 € pour l'aménagement des parcs relais, des pôles d'échange et des parcs de covoiturage,
- 100 000 € pour des travaux d'amélioration du réseau de transports,
- 3 000 € de fins de crédits pour l'extension du dépôt Transpôle.

❖ **Un budget de 850 000 € pour améliorer la proximité et la qualité de vie:**

Ce crédit permettra de continuer les travaux d'accessibilité des quais de bus (400 000 €), la rénovation du mobilier urbain (150 000 €), l'enquête ménage déplacement (50 000 €), l'enquête de l'étoile ferroviaire et le plan mobilité (150 000 €), et pour améliorer la sécurité par la vidéo surveillance (100 000 €).

❖ **Un budget de 336 771 € pour la 3^{ème} ligne de tramway :**

Il s'agit de la fin des crédits prévus pour les travaux du prolongement de la 3^{ème} ligne de tramway.

❖ **Un budget de 200 000 € pour promouvoir les modes alternatifs**

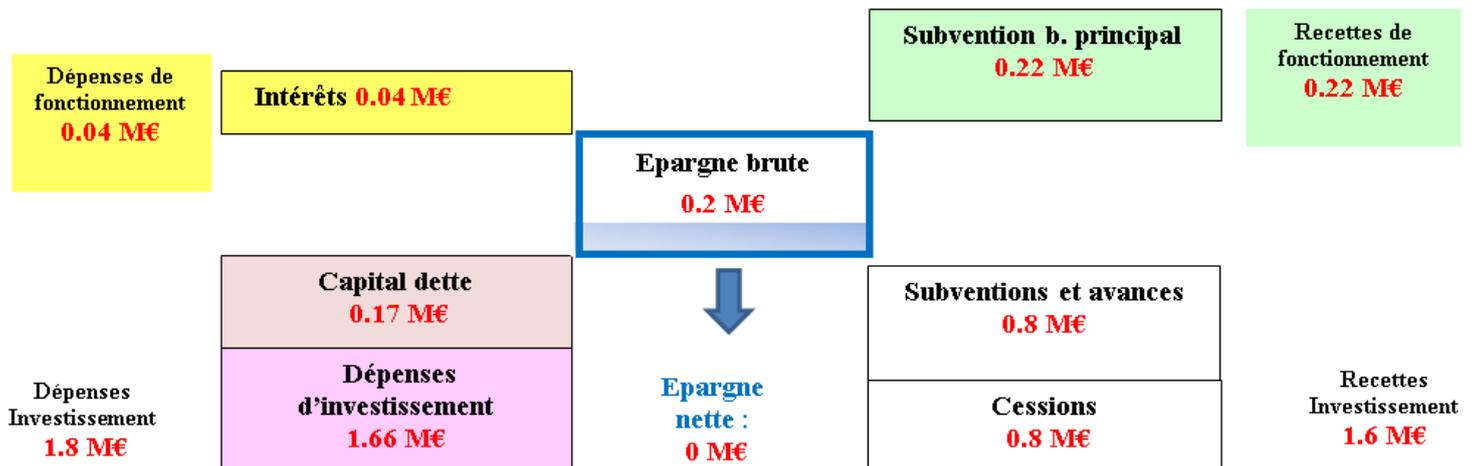
150 000 € seront consacrés pour le remplacement du système de vélos en libre-service (VéliVert), et 50 000 € pour les travaux de la voie ferrée de la Zone Molina.

3 – Le budget annexe Zones Industrielles 2021 (ZI)

A – Présentation générale des grands équilibres du budget annexe ZI 20201

Le budget primitif du budget annexe Zones Industrielles pour 2021 (hors écritures d'ordre et doubles comptes) qui vous est proposé s'élève à 1 880 850 € et les grands équilibres sont conformes aux orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire du 28 Janvier 2021.

Corrigé des écritures liées à la comptabilité de stocks, le budget se traduit ainsi :



LES DIFFERENTS NIVEAUX D'EPARGNE DU BUDGET ANNEXE ZONES INDUSTRIELLES 2021 (en K€)

	BP 2021
Epargne brute	171
Remboursement en capital de la dette	171
Epargne nette	0

B – Le fonctionnement

Recettes de fonctionnement	BP 2021 (en K€)
Subvention d'équilibre du budget principal	216
Total	216

Dépenses de fonctionnement	BP 2021 (en K€)
Intérêts	45
Total	45

C – L'investissement

Hors remboursement en capital de la dette, un volume de l'ordre de 1.1 M€ sera investi sur les zones industrielles du territoire et 0.1 M€ d'avances seront remboursées au budget principal.

Qui sera financé par :

Le financement de l'investissement

BP 2021 (en K€)

Cessions	835
Levée séquestre cession Société Haulotte	358
Total	1 193

Les dépenses d'équipement du budget Zones Industrielles sont constituées pour l'essentiel de la poursuite de l'aménagement et de la commercialisation des zones d'activités :

- Adèle Bourdon à Lorette : 393 200 €,
- Montrambert Pigeot à La Ricamarie : 252 700 €,
- Les Volons à Andrézieux Bouthéon : 246 000 €,
- Stelytec à Saint Chamond : 103 200 €,
- Les Murons à Andrézieux-Bouthéon : 29 000 €,
- Charles Chana à Roche La Molière : 19 400 €
- Zone de Combeplaine à Rive de Gier: 11 550 €
- Divers : 34 450 €,
- Remboursement d'avances au budget principal : 103 720 €

4 – Les autres Budgets Annexes 2021

A - Le budget annexe assainissement collectif

Ce budget retrace l'activité du service public d'assainissement collectif pour les 52 communes membres de la Métropole, hors Çaloire qui n'a pas de réseaux d'assainissement collectif). L'exploitation du service est en régie directe pour 45 communes.

Il y a 7 communes pour lesquelles un délégataire assure le service ou une partie du service :

- Saint-Etienne, Saint-Chamond (collecte et traitements des eaux usées),
- Andrézieux-Bouthéon, Châteauneuf et Lorette pour la collecte des eaux usées,
- Roche-La-Molière et Saint-Galmier pour le traitement des eaux usées.

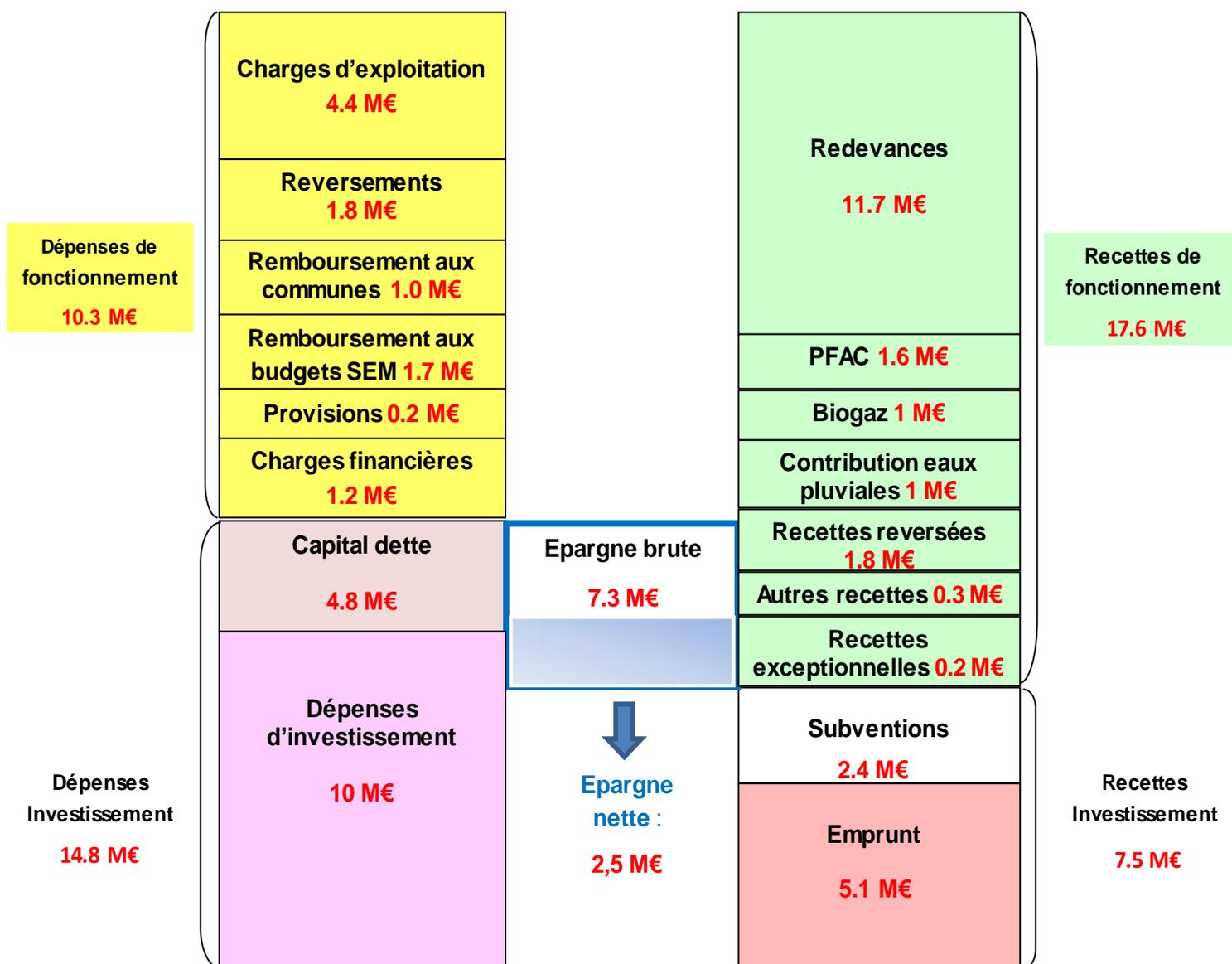
Il est rappelé par ailleurs que le traitement des eaux usées de 15 communes du GIER est effectué par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Moyenne Vallée du Gier (SIAMVG). Le Syndicat mixte des Trois Ponts assure le traitement des eaux usées d'Andrézieux-Bouthéon.

A - 1 - Présentation générale des grands équilibres du budget annexe assainissement collectif 2021

Le budget primitif du budget annexe Assainissement collectif pour 2021 (hors écritures d'ordre) qui vous est proposé s'élève à 25 120 298 €.

L'évolution du tarif de redevance, évoquée lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 28 janvier 2021, sera effective dès le 1^{er} avril 2021 et procure une augmentation des recettes correspondantes. Elle permet d'améliorer l'épargne et de diminuer le recours à l'emprunt pour le financement des dépenses d'équipement.

- La section de fonctionnement représente 10 335 298 € de dépenses réelles.
- La section d'investissement se monte à 14 785 000 € de dépenses réelles



LES DIFFERENTS NIVEAUX D'EPARGNE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (en K€)

Chaîne de l'épargne	BP 2021
Epargne de gestion	8 496
Intérêts dette	1 200
Epargne brute	7 296
Remboursement en capital de la dette	4 785
Epargne nette	2 511

L'augmentation des recettes de redevances permet d'améliorer la chaîne de l'épargne.

A - 2 - Les recettes de fonctionnement

Globalement, les ressources de fonctionnement se chiffrent en 2021 à 17 630 976 € :

Le financement du service public d'assainissement collectif devrait être assuré notamment par :

- la redevance facturée aux usagers de 11 705 000 €.

Pour mémoire, Saint-Etienne Métropole a entamé en 2015 une phase de convergence tarifaire afin d'arriver à terme à un tarif unique pour l'ensemble des communes de l'agglomération.

Une augmentation du tarif de 0.17 €/m³ (pour une facture de 120m³) a été décidée à compter du 1er avril 2021. L'effet devrait se faire sentir partiellement sur 2021 à hauteur de 0.7 M€ avec un effet à plein en 2022 (effet décalage des relève). Elle vise à permettre à la fois :

- de compenser l'érosion de recette de redevance communautaire occasionnée par l'augmentation des tarifs des délégataires et syndicats,
- de financer le programme d'investissement de 115 M€ sur la période 2021-2026 pour optimiser les performances des systèmes d'assainissement et remédier à des non conformités voire des mises en demeure pour certains d'entre eux.

- les participations payées lors du raccordement au réseau d'assainissement collectif (PFAC) pour 1 645 008 €. L'augmentation estimée résulte de l'amélioration constante des procédures (certificats de raccordements et contrôles), qui permet d'envisager une récupération du retard cumulé en 2017-18-19 et un traitement efficace des nouvelles demandes.

- le procédé de production et de distribution de biogaz installé à la station d'épuration Furania en 2019 permet d'envisager une recette d'exploitation de l'ordre de 1 000 000 €.

Ces trois montants seront complétés d'une contribution eaux pluviales de 1 021 000 € au titre des réseaux unitaires (1).

Les autres recettes (Apporteurs extérieurs des stations d'épuration, frais de contrôle des délégataires, prime épuration...) s'élèvent à 299 968 €.

Les recettes exceptionnelles/reprises de provisions sont stables à 200 000 €.

Pour mémoire, 1 760 000 € de recettes comptabilisées sont par ailleurs à reverser (Agence de l'eau, SIAMVG,...).

(1) *une retenue de 3.6 M€ sera effectuée en 2021 sur l'AC des communes au titre du transfert de la compétence Eau pluviale (comme en 2020) : 1 M€ sera affecté au budget annexe Assainissement collectif au titre des réseaux unitaires, 2.6 M€ restant au budget principal de SEM pour financer le paiement des rémunérations eau pluviale des délégataires (1.6 M€) ainsi que l'entretien et les travaux relatifs aux réseaux et ouvrages d'eau pluviale*

A - 3 - Les dépenses de fonctionnement

Globalement, les dépenses de fonctionnement 2021 s'élèvent à 10 335 298 €,

Les principaux postes de dépenses sont notamment :

- les charges courantes liées à l'exploitation du service: 4 439 238 € (fluides, entretien des réseaux, stations d'épuration...)

Elles sont en augmentation :

- suite à l'accroissement des coûts de traitement des eaux usées (0.2 M€) dus en partie à la COVID-19,
- mais aussi par la poursuite de l'étude de la gestion du territoire FURAN (0.3 M€)

- le remboursement aux communes de Saint-Etienne-Métropole (1 048 885 €) dans le cadre des conventions de coopération leur confiant l'exploitation du service d'assainissement,

- 1 760 000 € de recettes à reverser (cf plus haut),

- le remboursement aux autres budgets de Saint-Etienne Métropole pour 1 696 925 €, essentiellement au budget principal pour les frais de personnel et de structure,

- des provisions pour prendre en compte le risque de non-paiement des redevances et des PFAC des usagers pour 155 000 €.

- et les charges financières pour 1 200 000 € (intérêts de la dette).

**Dépenses
de gestion**

9.1 M€

A - 4 - les opérations d'investissement et leur financement

Les dépenses d'investissement inscrites au budget annexe Assainissement Collectif en 2021 s'élèvent à 14.8 M€. Elles se décomposent en 4.8 M€ de remboursement en capital de la dette et 10 M€ en dépenses d'équipement.

Elles sont financées par :

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT EN 2021 (en K€)

Epargne brute	7 296
Subventions	2 430
Emprunts	5 059
Total financement	14 785

A - 4 - 1 - Présentation des recettes d'investissement

Globalement, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 14 785 000 € avec la ventilation ci-après :

- **Emprunts de 5 059 322 €** nécessaires au financement des dépenses d'équipement,
- **Subventions pour 2 430 000 €**, (cf. dépenses),
- **L'épargne brute de 7 295 678 €** complète le financement.

A - 4 - 2 - Présentation des dépenses d'investissement

Globalement, les dépenses de la section d'investissement sont d'un montant de 14 785 000 € et sont ventilées comme suit :

❖ Un montant de 4 785 000 € est nécessaire pour faire face au remboursement du capital de la dette

Au 1er janvier 2021, la dette s'élève à **50 161 594 €** (contre 51 839 388 € au 1^{er} janvier 2020).

L'annuité totale de la dette peut être estimée à **5 985 000 €** pour 2021.

Le ratio de désendettement est de 6.46 ans

❖ Les dépenses d'équipement du budget assainissement: 10 000 000 €

- **1.8 M€** correspondent à la poursuite en 2021 du Schéma directeur d'assainissement (SDA),
- **1.9 M€** liés pour l'essentiel aux renouvellements et grosses réparations de réseaux, aux opérations sur les territoires des communes SDCI non prises en compte dans le SDA, aux travaux de gros entretien de la station d'épuration du Pertuiset anciennement gérée par le SIVO,
- **6.3 M€** sont dédiés aux systèmes d'assainissement non conformes (mis en demeures ou susceptibles de l'être) à la Directive européenne de 1991 sur les eaux résiduaires urbaines (ERU). Certains systèmes d'assainissement classés prioritaires par l'Agence de l'Eau peuvent bénéficier de taux de subventionnement majorés (le taux moyen habituellement retenu est de 15% des dépenses, cette année il est de 24 %).

B - Le budget annexe SPANC (Service public d'Assainissement Non Collectif)

Conformément aux articles L 2224-8 et L2224-9 du CGCT, Saint-Etienne Métropole prend en charge depuis le transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2011 les missions de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif. Ces contrôles portent sur la conception, l'implantation, la bonne exécution et le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement autonomes.

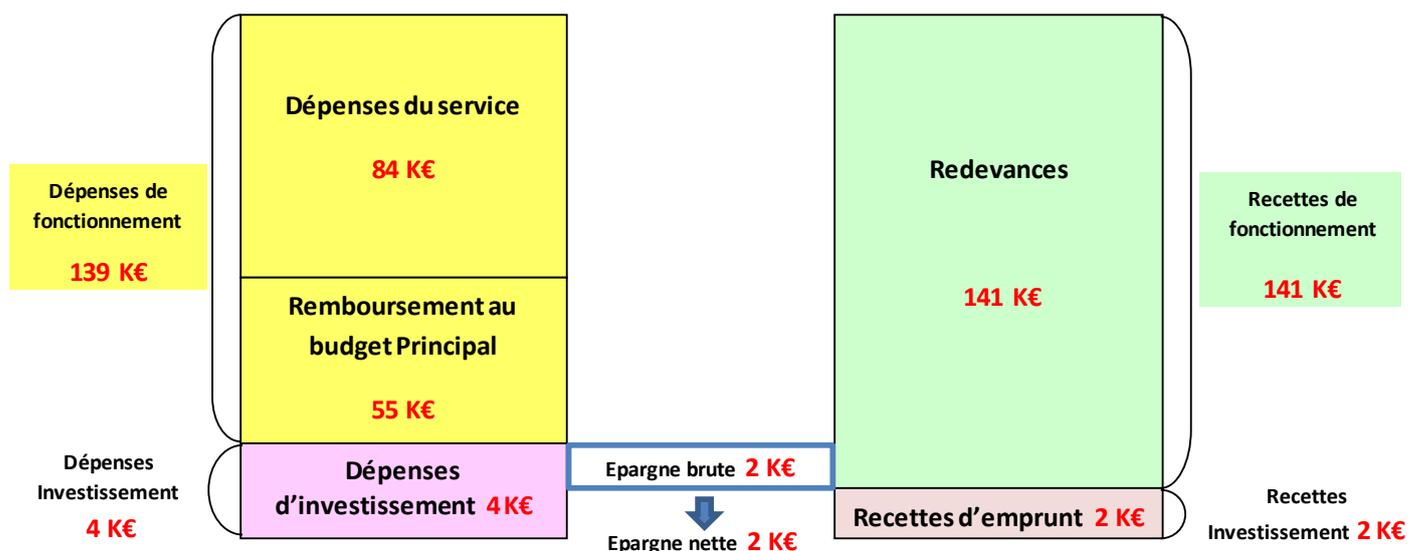
Pour mémoire, sur les 53 communes de la métropole, la gestion du SPANC est assurée :

- par Saint-Etienne Métropole directement pour 49 communes et environ 6 500 usagers,
- par le biais du SIMACOISE pour les 4 dernières : *Chamboeuf, La Gimond, Saint-Galmier, Saint-Bonnet-les-Oules.*

B - 1 - Présentation générale des grands équilibres du budget annexe SPANC 2021

Le budget primitif du budget annexe SPANC pour 2021 (hors écritures d'ordre) qui vous est proposé s'élève à 142 875 € et les grands équilibres sont conformes aux orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire du 28 janvier 2021.

- La section de fonctionnement représente 138 400 € de dépenses réelles,
- La section d'investissement s'élève à 4 475 € de dépenses réelles.



B - 2 - Les recettes de fonctionnement

Globalement, les ressources de fonctionnement se chiffrent en 2021 à 141 000 €.

Elles sont composées :

- des redevances des contrôles facturées aux usagers, estimées à 140 000 €,
- d'un montant prévisionnel de 1 000 € correspondant à la facturation de pénalités lors de refus de visite ou pour absence au rendez-vous.

B - 3 - Les dépenses de fonctionnement

Globalement, les dépenses de fonctionnement 2021 s'élèvent à 138 400 €.

Les recettes devraient permettre de financer les dépenses engagées pour la mise en œuvre des contrôles qui se décomposent ainsi :

- les frais de personnel et de structure remboursés au budget principal pour 55 150 €,

- la prestation de service pour les contrôles de bon fonctionnement pour 80 000 €,
- des dépenses diverses (maintenances du logiciel, fournitures...) 2 000 €,
- une enveloppe prévisionnelle de 1 250 € pour les pertes irrécouvrables et les annulations de titres sur exercices antérieurs suite à des régularisations d'erreurs de facturation.

B - 4 - Les opérations d'investissement et leur financement

Les dépenses d'investissement inscrites au budget SPANC en 2021 s'élèvent à 4 475 €.

Elles sont financées par l'emprunt et l'épargne brute.

Il n'y a pas de remboursement d'emprunt sur ce budget.

C – Le budget annexe Eau

Il est rappelé que le pacte métropolitain prévoit une gestion analytique des budgets par commune et qu'ainsi chaque commune garde la structure de sa tarification.

L'intégralité des charges et notamment des ressources humaines et des charges administratives sont prises en compte dans l'équilibre de chaque service « communal ».

Les produits perçus auprès des usagers permettent de dégager une épargne nette positive et couvrent les dotations aux amortissements.

Les éventuels excédents ou déficits dégagés par les budgets eau à la clôture de l'exercice 2020 seront réaffectés à chaque sous-budget communal ou syndicat.

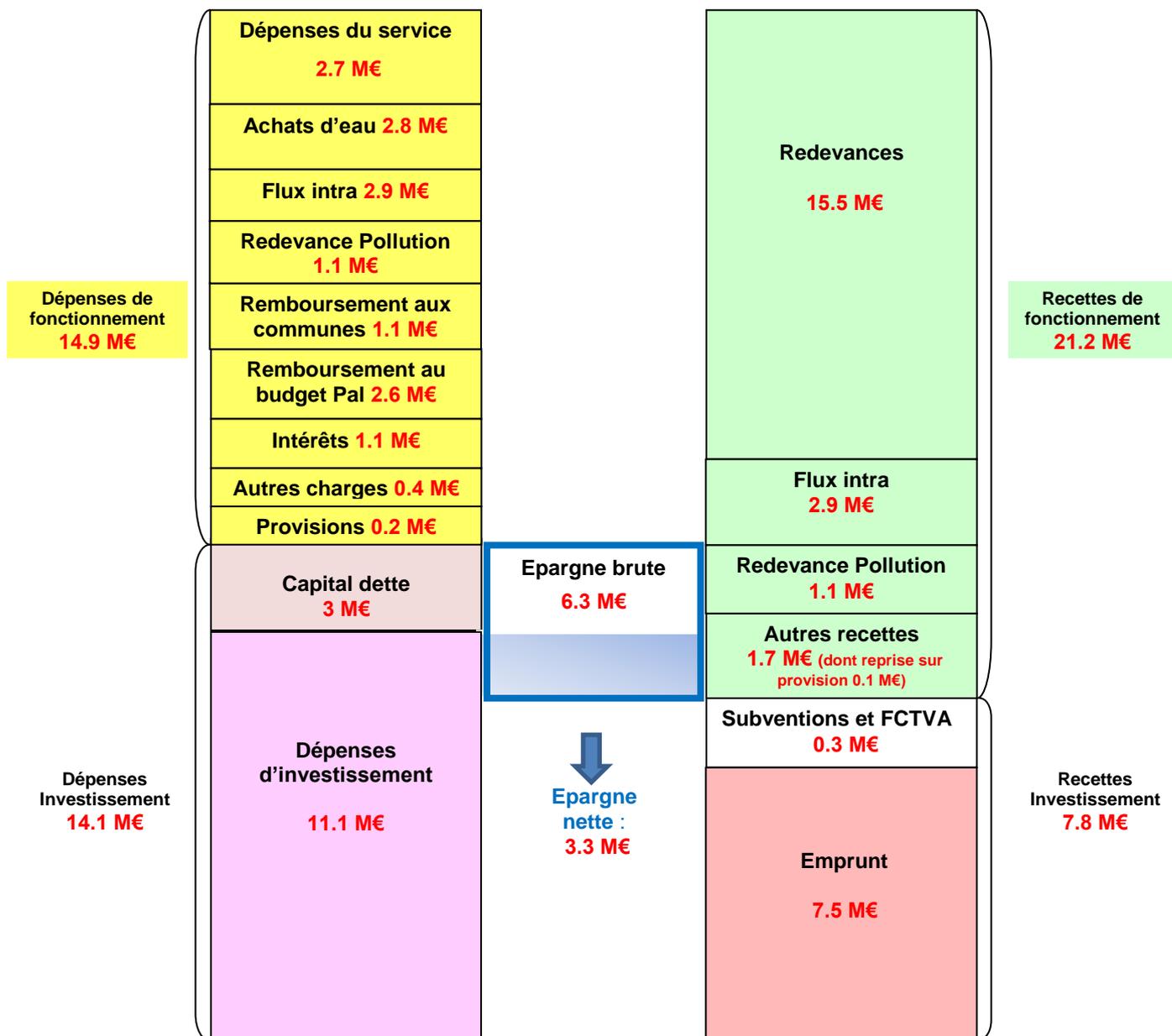
Pour mémoire, le budget 2021 qui vous est proposé est composé de 41 entités :

- 34 communes : 19 services de l'eau gérés en Délégation de Service Public (DSP) et 15 en régie directe.
- 1 régie intercommunale : L'exploitation de ce service est désormais assurée par une régie intercommunale qui intervient sur le territoire de Sorbiers et de ses communes voisines la Talaudière et St Jean Bonnefonds.
- 6 syndicats : 3 en DSP et 3 en régie directe.

C - 1 - Présentation générale des grands équilibres du budget annexe EAU 2021

Le budget primitif du budget annexe EAU pour 2021 (hors écritures d'ordre) qui vous est proposé s'élève à 29 042 976 € et les grands équilibres sont conformes aux orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire du 28 janvier 2021.

- La section de fonctionnement représente 14 938 950 € de dépenses réelles,
- La section d'investissement s'élève à 14 104 026 € de dépenses réelles



LES DIFFERENTS NIVEAUX D'EPARGNE DU BUDGET ANNEXE EAU (en K€)

	BP 2021
Epargne de gestion	7 407
Intérêts dette	1 150
Epargne brute	6 257
Remboursement en capital de la dette	3 000
Epargne nette	3 257

C - 2 - Les recettes de fonctionnement

Globalement, les ressources de fonctionnement se chiffrent en 2021 à 21 196 026 €.

Elles sont composées :

- de la redevance facturée aux usagers pour l'ensemble des communes de l'agglomération. Le produit de cette redevance est estimé en 2021 à 15 547 128 € (dont 10.1 M€ pour les communes en régie et 5.4 M€ pour les communes en DSP). Répercussion des augmentations tarifaire votée.
- des ventes d'eau en gros ou non intra SEM entre entités (communes et syndicats) ainsi que les différents flux financiers entre entités (participations, adhésions, redevance de transit) à faire perdurer pour conserver les équilibres budgétaires antérieurs pour 2 888 786 €.

- de la redevance pollution domestique pour **1065 500 €** qui sera à reverser aux agences de l'eau.
- d'autres recettes pour **1 587 797 €** (redevances versées par EDF, ventre d'hydroélectricité des barrages frais de contrôle versés par les délégataires, produits exceptionnels, reversement de la part fixe du SIAEMVG par le délégataire (0.27M€),...)
- reprise sur provision pour créances douteuses suite à la mise en place en 2019 de la provision **106 815 €**

C - 3 - Les dépenses de fonctionnement

Globalement, les dépenses de fonctionnement 2021 s'élèvent à 14 938 950 €.

Les principaux postes de dépenses sont notamment :

- les achats d'eau : **2 793 103 €**,
- les achats d'eau en gros ou non intra SEM entre entités (communes et syndicats) ainsi que les différents flux financiers (participations, adhésions, redevance de transit) entre entités **2 888 786 €** (cf : recettes),
- les dépenses du service : **2 736 891 €** (fluides, produits de traitement, maintenance des usines de potabilisation, entretien des réseaux des pompes, réservoirs, entretien des barrages ...), ce montant tient compte d'un contexte d'inflation avec la hausse des indices relatifs à l'activité de l'eau,
- le reversement de la redevance pollution domestique pour **1 065 500 €** aux agences de l'eau. (cf : recettes),
- le remboursement aux communes de Saint-Etienne-Métropole : **1 083 277 €** dans le cadre des conventions de coopération leur confiant l'exploitation du service d'eau potable, (montants actualisés),
- le remboursement au budget principal des frais de personnel et de structure : **2 585 423 €**, (montants actualisés).
- ANV, effacements de dette et régularisation de facturation, **429 650 €**
- Constitution de provisions pour créances douteuses **206 750 €**
- les charges financières pour **1 149 570 €** (intérêt de la dette).

**Dépenses
de gestion
13.8 M€**

C - 4 - Les opérations d'investissement et leur financement

Les dépenses d'investissement inscrites au budget annexe EAU en 2021 s'élèvent à 14.1 M€. Elles se décomposent en 3 M€ de remboursement en capital de la dette et 11.1 M€ en dépenses d'équipement.

Elles sont financées par :

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT EN 2021 (en K€)

Epargne brute	6 257
Subventions - FCTVA	290
Emprunts	7 557
Total financement	14 104

C - 4 - 1 - Présentation des recettes d'investissement

Globalement, les recettes d'investissement s'élèvent à 14 104 026 € avec la ventilation ci-après :

- **L'épargne brute : 6 257 076 €.** De celle-ci, il faut déduire le remboursement en capital de la dette, qui s'élève à 2 945 965 € pour déterminer le montant de **l'épargne nette qui s'élève à 3 257 461 € en 2021,**
- **Subventions et FCTVA : 289 600 €.** Il s'agit des financements par les agences de l'eau à hauteur de 95 600 € et du remboursement du fonds de compensation de la TVA pour les travaux du budget des barrages de Saint Etienne et Saint-Chamond pour 194 000 €,
- **Emprunts : 7 557 350 €** nécessaire au financement des dépenses d'investissement.

C - 4 - 2 - Présentation des dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement sont d'un montant de 14 104 026 €.

Elles se ventilent comme suit :

❖ Un montant de 2 999 615 € est nécessaire pour faire face au remboursement du capital de la dette

Ainsi au 1^{er} janvier 2021, la dette s'élève à **38.1 M€** (contre 38.3 M€ au 1^{er}/01/2020).

Les remboursements en capital inscrits au BP 2021 sont de l'ordre de 3 M€.

L'annuité totale de dette peut être estimée à 4.1 M€ pour 2021.

❖ Les dépenses d'équipement du budget EAU : 11 104 411 €

Hors remboursement en capital de la dette, **le montant des investissements 2021 est de 11.1 M€** et sont destinés :

- Aux travaux sur réseaux d'eau à hauteur de 7 M€ tels que :
 - Territoire Ondaine : 1.2 M€.
 - Territoire Plaine : 1.5 M€
 - Territoire Furan : 1.8 M€
 - Territoire Gier : 2.5 M€
- Aux travaux affectés aux barrages pour 3.8 M€, dont 0.7 M€ pour les barrages du Pas de Riot et de Lavalette, 0.8 M€ pour celui de l'Echapre et des Plats, 1 M€ pour celui du Dorlay, 0.4 M€ pour ceux du Cotatay, 0.5 M€ pour celui de la Rive et Soulage et 0.4 M€ du Couzon.
- 0.3 M€ destinés au renouvellement des compteurs usagers et de sectorisation.

Dans certains cas, ces dépenses peuvent constituer un montant prévisionnel pour assurer l'équilibre individuel du budget de la commune. Ce montant pourra être appelé le cas échéant à évoluer avec la reprise des excédents et/ou une programmation de travaux ajustée. En parallèle le recours à l'emprunt pourra être modifié en conséquence.

D - le budget annexe parcs et aires de stationnement

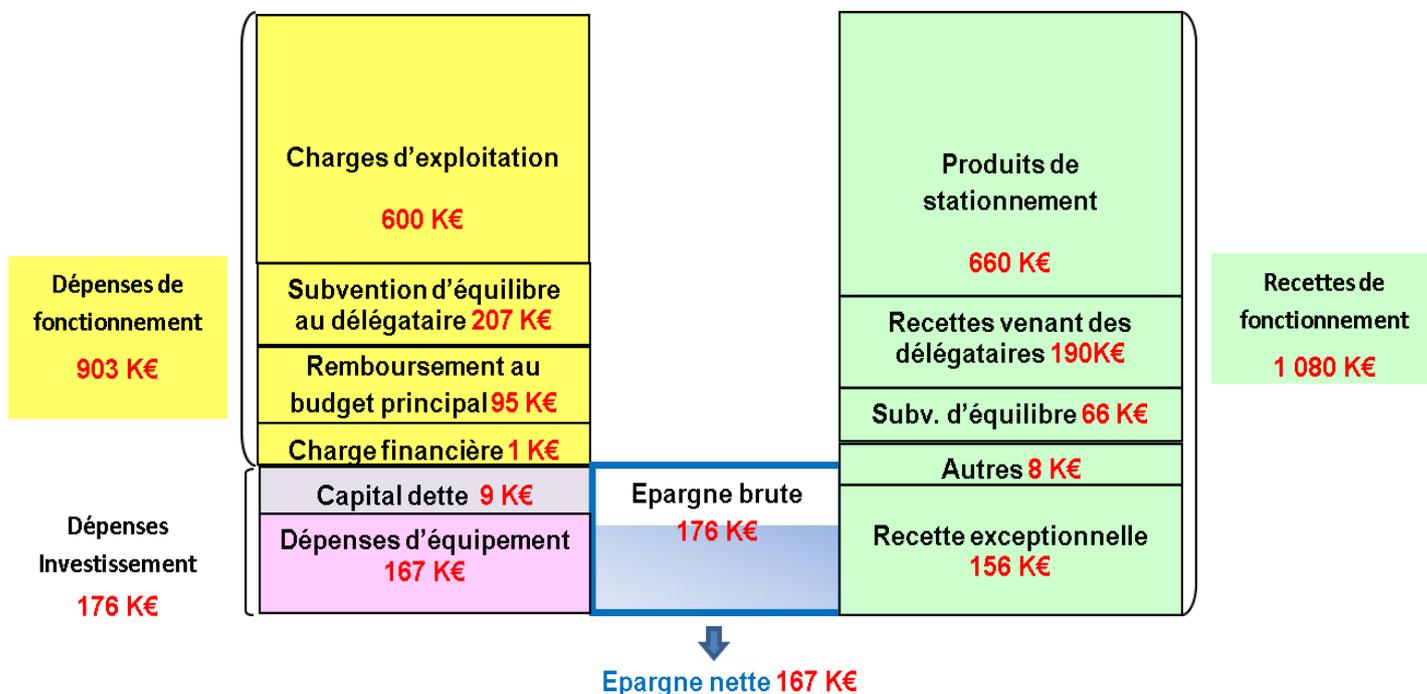
Ce budget est composé de 11 parkings répartis sur 2 communes : Saint-Etienne (9) et Saint-Chamond (2) :

- 4 en régie,
- 7 en Délégation de Service Public (2 DSP).

D - 1 - Présentation générale des grands équilibres du budget annexe parcs et aires de stationnement 2021

Le budget primitif du budget annexe Parcs de Stationnement pour 2021 (hors écritures d'ordre) qui vous est proposé s'élève à 1 079 535 € et les grands équilibres sont conformes aux orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire du 28 janvier 2021.

- La section de fonctionnement représente 903 470 € de dépenses réelles,
- La section d'investissement s'élève à 176 065 € de dépenses réelles.



LES DIFFERENTS NIVEAUX D'EPARGNE DU BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT (en €)

	BP 2021
Epargne de gestion	177 265
Intérêts dette	1 200
Epargne brute	176 065
Remboursement en capital de la dette	8 800
Epargne nette	167 265

D - 2 - Les recettes de fonctionnement

Globalement, les ressources de fonctionnement se chiffrent en 2020 à 1 079 535 €

Elles se répartissent ainsi :

- compte tenu de la pandémie de COVID 19 et de son impact sur la fréquentation, l'inscription du produit du stationnement est ramenée à **660 000 €**.
- les reversements des délégataires (taxe foncière, frais de contrôle, servitude...) estimées à **190 100 €**
- une recette de redevance d'occupation du domaine public versée par Saint-Chamond pour l'occupation du parking de la Liberté les jours de marché de **8 028 €**.
- la subvention d'équilibre du budget principal **65 506 €**.
- la nécessité de recourir à une reprise anticipée du résultat pour équilibrer le budget, en forte augmentation à cause de la pandémie pour **155 901 €**

D - 3 - Les dépenses de fonctionnement

Globalement, les dépenses de fonctionnement 2021 s'élèvent à 903 470 €

Elles sont constituées :

- des dépenses de fonctionnement courantes pour **599 770 €** : exploitation, entretien, maintenance, assurance, honoraires, taxes foncières.
- d'une subvention d'exploitation versée à un délégataire de Saint-Etienne pour un montant de **207 000 €**,
- du remboursement au budget principal des coûts de personnel et de frais de structure à hauteur de **95 500 €**,
- des charges financières pour **1 200 €**.

Dépenses de
gestion
902 K€

D - 4 - Les opérations d'investissement et leur financement

Les dépenses d'investissement inscrites au budget annexe Parcs de stationnement en 2021 s'élèvent à 176 K€.

Elles se décomposent en 9 k€ de remboursement en capital de la dette et 167 K€ en dépenses d'équipement.

Elles sont financées par :

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT EN 2021 (en K€)

Epargne brute	176
Emprunts	0
Total financement	176

D - 4 - 1 - Présentation des recettes d'investissement

- **L'épargne brute : 176 065 €**. De celle-ci, il faut déduire le remboursement en capital de la dette, qui s'élève à 8 800 € pour déterminer le montant de **l'épargne nette qui s'élève à 167 265 € en 2021**.

Il n'y a pas nécessité à mobiliser de l'emprunt.

D - 4 - 2 - Présentation des dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement sont d'un montant de 176 065 €

Elles se ventilent comme suit :

❖ Un montant prévisionnel en dépenses d'équipement de 167 265 €.

Il s'agit essentiellement de dépenses provisionnelles

❖ Un montant de 8 800 € est nécessaire pour faire face au remboursement du capital de la dette

La part du remboursement de la dette n'est que marginale dans ce budget et tend à diminuer. La dette au 01/01/2021 est de **50 752 €** (contre 62 255 € au 1^{er} janvier 2020). L'annuité globale est de 9 919 €.

E- Le budget annexe Réseaux de chaleur

Ce budget est composé de 9 réseaux de chaleur répartis sur 8 communes : Saint-Etienne (2), Saint-Chamond, Firminy, Andrézieux-Bouthéon, Unieux, Saint-Christo-en-Jarez, La Vallée-en-Gier et le dernier Saint Héand mis en service en novembre 2019.

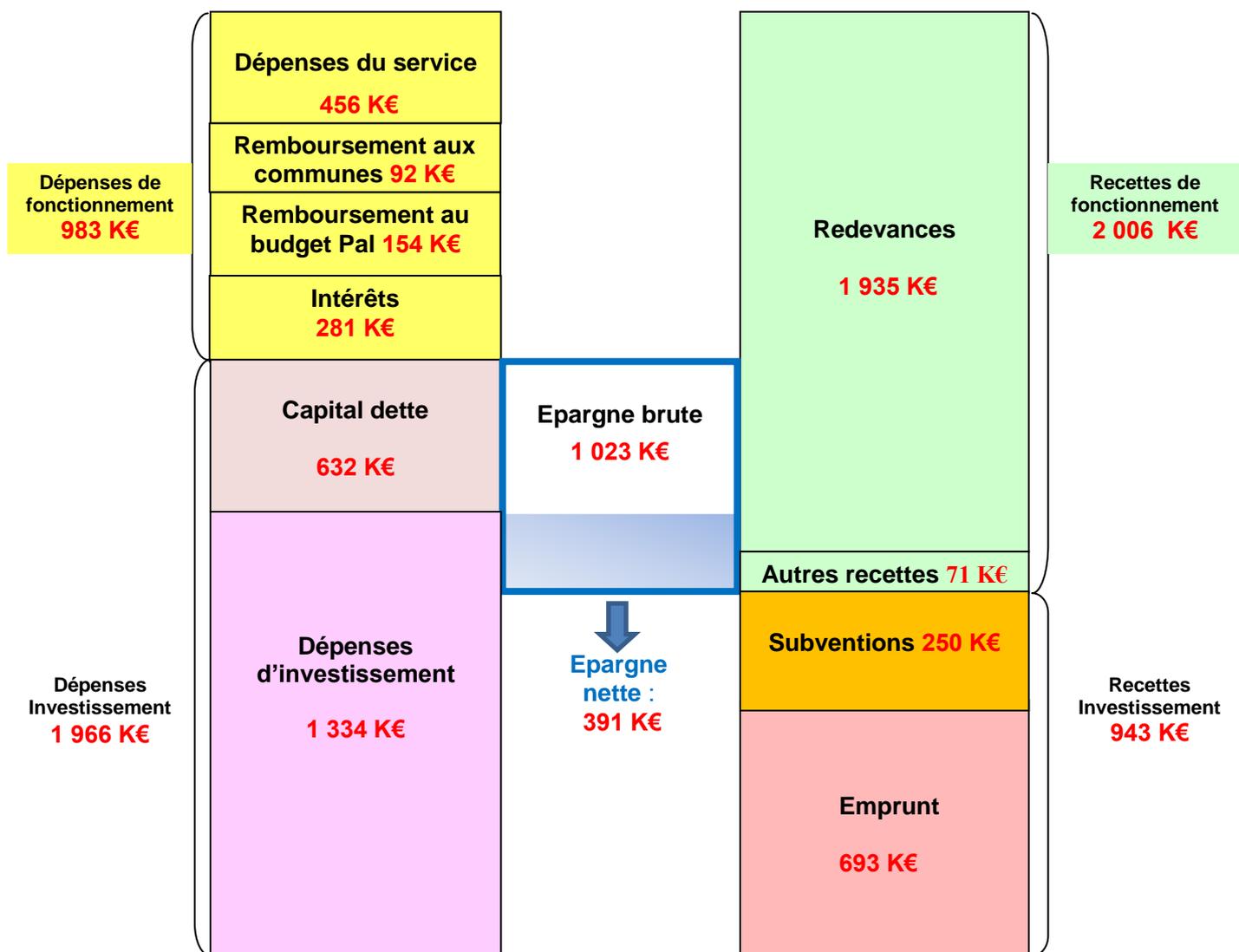
Cinq d'entre eux sont exploités en Délégation de Service Public (DSP) et les quatre autres le sont en régie directe.

Chaque réseau constitue un réseau indépendant, dont le mode de gestion et le tarif sont gérés individuellement (Pacte Métropolitain).

E - 1 - Présentation générale des grands équilibres du budget annexe réseaux de chaleur 2021

Le budget primitif du budget annexe Réseaux de chaleur pour 2021 (hors écritures d'ordre) qui vous est proposé s'élève à 2 948 790 € et les grands équilibres sont conformes aux orientations présentées lors du débat d'orientation budgétaire du 28 janvier 2021.

- La section de fonctionnement représente 982 740 € de dépenses réelles,
- La section d'investissement s'élève à 1 966 050 € de dépenses réelles.



LES DIFFERENTS NIVEAUX D'EPARGNE DU BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHALEUR (en K€)

	BP 2021
Epargne de gestion	1 304
Intérêts dette	281
Epargne brute	1 023
Remboursement en capital de la dette	632
Epargne nette	391

E - 2 - Les recettes de fonctionnement

Globalement, les ressources de fonctionnement se chiffrent en 2021 à 2 005 690 €.

Elles sont composées :

- du produit des ventes de chaleur à hauteur de 468 390 €,
- de la redevance versée par les délégataires 1 466 304 €,
- de la subvention versée par le budget principal figée à 70 996 € chaque année.

E - 3 - Les dépenses de fonctionnement

Globalement, les dépenses de fonctionnement 2021 s'élèvent à 982 740 €.

Les principaux postes de dépenses sont notamment :

- les dépenses de fonctionnement courantes 455 680 € : achats de combustible, entretien, maintenance, assurance, études, honoraires,
- le remboursement aux communes de Saint-Etienne-Métropole 91 660 € et au budget principal des frais de personnel et de structure 154 050 €, montants actualisés,
- les charges financières (intérêts) pour un montant de 281 350 €.

Dépenses
de gestion
701 390 €

E - 4 - Les opérations d'investissement et leur financement

Les dépenses d'investissement inscrites au budget annexe Réseaux de chaleur en 2021 s'élèvent à **1 966 K€**. Elles se décomposent en 632 K€ de remboursement en capital de la dette et 1 334 K€ en dépenses d'équipement.

Elles sont financées par :

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT EN 2021 (en K€)

Epargne brute	1023
Subventions	250
Emprunts	693
Total financement	1 966

E - 4 - 1 - Présentation des recettes d'investissement

Globalement, les recettes d'investissement s'élèvent à **1 966 050 €** avec la ventilation ci-après :

- **L'épargne brute : 1 022 950 €**. De celle-ci, il faut déduire le remboursement en capital de la dette, qui s'élève à 631 825 € pour déterminer le montant de **l'épargne nette qui s'élève à 391 125 € en 2021**.
- **Subventions : 250 000 €** relative au réseau de chaleur de Firminy,
- **Emprunts : 693 100 €** nécessaire au financement des dépenses d'investissement,

E - 4 - 2 - Présentation des dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement sont d'un montant de 1 966 050 €.

Elles se ventilent comme suit :

- ❖ Un montant de 631 825 € est nécessaire pour faire face au remboursement du capital de la dette

Ainsi au 1^{er} janvier 2021, la dette s'élève à **9.5 M€** (contre 9.7 M€ au 1^{er}/01/2020).

Les remboursements en capital inscrits au BP 2021 sont de l'ordre de 0.6 M€.

L'annuité totale de dette peut être estimée à 0.9 M€ pour 2021.

❖ Les dépenses d'équipement du budget Réseaux de chaleur : 1 334 225 €

Hors remboursement en capital de la dette, **le montant des investissements 2021 est de 1 334 225 €** et sont destinés :

- au renouvellement d'une partie des réseaux de la ville de Firminy pour 1 110 000 € (s'inscrit dans un programme de renouvellement qui sera poursuivi les années suivantes),
- à divers études, travaux et provisions en cas de casse des chaudières pour 224 225 €.
